



L'ADISQ
Dubois
grand
gagnant
page B-3



Roger Thériault

Baie-Comeau Thériault a battu le maire Leonard

par Jean Didier FESSOU
du bureau du Soleil

BAIE-COMEAU — Même s'il refusait de se prêter à tout commentaire, c'est un Lucien Lessard radieux qui s'est mêlé à la foule rassemblée à l'ancien hôtel de ville de Hauteville, hier soir.

En effet, le candidat du Nouveau Parti municipal, M. Roger Thériault, venait de battre son adversaire à la mairie de Baie-Comeau, M. Henry Leonard. De plus, M. Roger Thériault réussissait à faire élire quatre de ses coéquipiers à l'échevinage, tous du secteur de Hauteville. Si bien qu'il détiendra le pouvoir absolu à l'hôtel de ville.

Quant aux chiffres, ils témoignent de l'extrême polarisation du vote entre les deux secteurs du grand Baie-Comeau. En effet, tandis que le secteur de Hauteville élisait M. Roger Thériault par 5,709 voix contre 627 pour son adversaire, le secteur de Baie-Comeau accordait 5,496 voix à M. Henry Leonard contre 778 pour son adversaire.

C'est-à-dire un grand total de 6,487 votes pour M. Thériault et 6,123 votes pour M. Leonard. Soit un écart de 364 voix entre les deux candidats et qui correspond grosso modo à l'écart qui sépare le nombre d'électeurs entre les deux villes, c'est-à-dire environ 400 électeurs à l'avantage de Hauteville.

Il est à préciser qu'il s'agit d'un résultat officiel puisque vers minuit le décompte officiel n'était pas terminé. Notons qu'environ 70 pour 100 des 18,360 électeurs inscrits se sont prévalus de leur droit de vote et il s'agit là d'un record par rapport au taux de participation d'environ 40 pour 100 que recueillent habituellement les élections municipales à Baie-Comeau et à Hauteville.

Ainsi donc, à Hauteville, ce sont tous les candidats à l'échevinage ins-

Voir page A-2, BAIE-COMEAU

Les mercredi et vendredi soir Un conducteur sur dix est IVRE

par Michel TRUCHON

Ce sont les mercredi et vendredi soir, entre minuit et trois heures du matin, qu'il y a le plus grand nombre de conducteurs en état d'ébriété sur les routes du Québec, soit un sur dix. Après 1h30 du matin un conducteur sur trois a consommé de l'alcool.

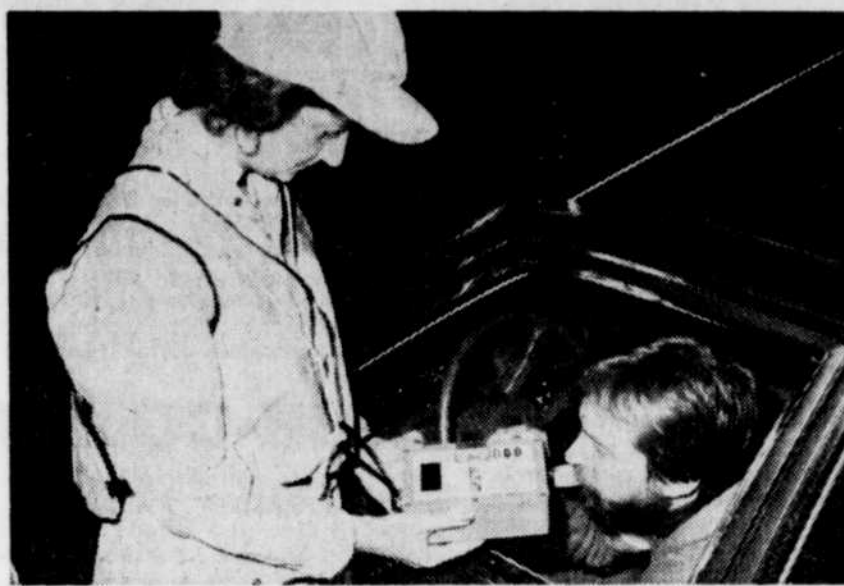
Tels sont les faits saillants du rapport rendu public ce matin à la suite d'un sondage routier effectué l'an dernier par la Régie de l'assurance-automobile du Québec.

L'analyse des données re-

cueillies du 19 août au 14 septembre 1981 auprès de 6,318 conducteurs dans tous les coins du Québec permet de cerner pour la première fois dans notre province la proportion des conducteurs avec facultés affaiblies.

Si la plus forte proportion de conducteurs en état d'ébriété a été observée le mercredi soir et le vendredi soir, soit 6,3 pour 100 dans les deux cas, c'est le samedi soir qu'il y a la plus forte proportion de conducteurs en état alcoolique, soit 24,7 pour 100.

Voir A-2, CONDUCTEUR



Plus de 6,000 conducteurs québécois ont accepté de subir le test de l'ivresse et de répondre aux questions des enquêteurs de la Régie de l'assurance-automobile.

Seul le projet Delaney est épargné

Hydro coupe de \$47 milliards ses investissements

par Gilles BOIVIN

du bureau du Soleil

MONTAL — A l'exception de la centrale de pompage Delaney — dont la construction pourrait débuter en 1985 — Hydro-Québec n'entreprendra aucune mise en chantier importante avant 1988. Quant aux investissements nécessaires pour répondre à la demande d'énergie d'ici 1993, ils chuteront de façon dramatique, passant de quelque \$80 milliards à \$33,6 milliards.

Et si les prévisions de la société d'Etat d'une croissance moyenne de la demande de 3,7 pour 100 ne se réalisent pas au cours des deux prochaines années, le programme d'investissement pourrait être ramené à moins de \$19 milliards pour la même période.

La mise en chantier d'installations importantes (tels les projets Grande-Baleine, NBR et La Romaine) serait alors virtuellement reportée aux calendes grecques. Même la cen-

trale de Delaney, dont on prévoit la mise en service en 1990-1992 dans le nouveau plan d'Hydro-Québec, serait alors retardée de six ans.

Et cette dernière hypothèse — bien qu'elle n'ait pas été retenue pour le nouveau programme d'équipement — est loin d'être carrément irréaliste puisque Hydro-Québec admet qu'elle devra consentir des efforts "exigeants" et pratiquer une stratégie commerciale "énergique" pour garantir une croissance moyenne de la

demande électrique de l'ordre de 3,7 pour 100.

Ce réalignement brutal des intentions d'investissement sur la demande énergétique n'en laissera pas moins des excédents d'électricité in-vendus de quelque 29,3 milliards de kilowatts-heures d'ici 1986.

Au chapitre de l'emploi, le "bateau amiral" de l'économie québécoise

Voir page A-2, HYDRO

Autre texte en page B-1

Chauffeurs d'autobus

La parité avec Montréal reste non négociable...

par Andrée ROY

Sans pour autant brandir le "Ça passe ou ça casse", le président du syndicat des chauffeurs d'autobus CTCUQ (CSN), M. Claude Noël, a confirmé hier soir que la semaine qui débute sera cruciale dans le conflit qui oppose les 630 chauffeurs à leur employeur, la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec.

Dès ce matin, le syndicat demandera au conciliateur M. Paul-Emile Thellend, de convoquer le plus tôt possible les deux parties à une rencontre au cours de laquelle le syndicat déposera ses contre-propositions aux dernières offres de la partie patronale.

Les chauffeurs d'autobus ont l'intention, cette semaine, d'appliquer avec encore plus de solidarité les

moyens de pression vécus au cours des dernières semaines par les usagers des différents circuits de la CTCUQ: port de la barbe, refus de revêtir l'uniforme bleu et de faire du temps supplémentaire.

"On peut parler d'ultimatum en ce sens que nous n'acceptons pas de négocier sur les deux points suivants: la parité salariale avec nos confrères de Montréal et les droits acquis sur les maladies occupationnelles", d'affirmer M. Noël.

Les cas de "maladies occupationnelles", ce sont les chauffeurs à qui la CTCUQ interdit de conduire un autobus pour des raisons de santé. Dans les faits, il s'agit de cinq chauffeurs victimes de maladies cardiaques, de stress, qui reçoivent 60

Voir page A-2, CHAUFFEURS

...tandis que la CUQ maintient sa ligne inflexible

par Pierre-Paul NOREAU

"Il ne peut être question de discussions sur la base de la parité salariale avec les chauffeurs d'autobus de Montréal. La dernière proposition de la Commission de transport a été appuyée unanimement par tous les maires des municipalités et nous n'avons pas de changements à y apporter."

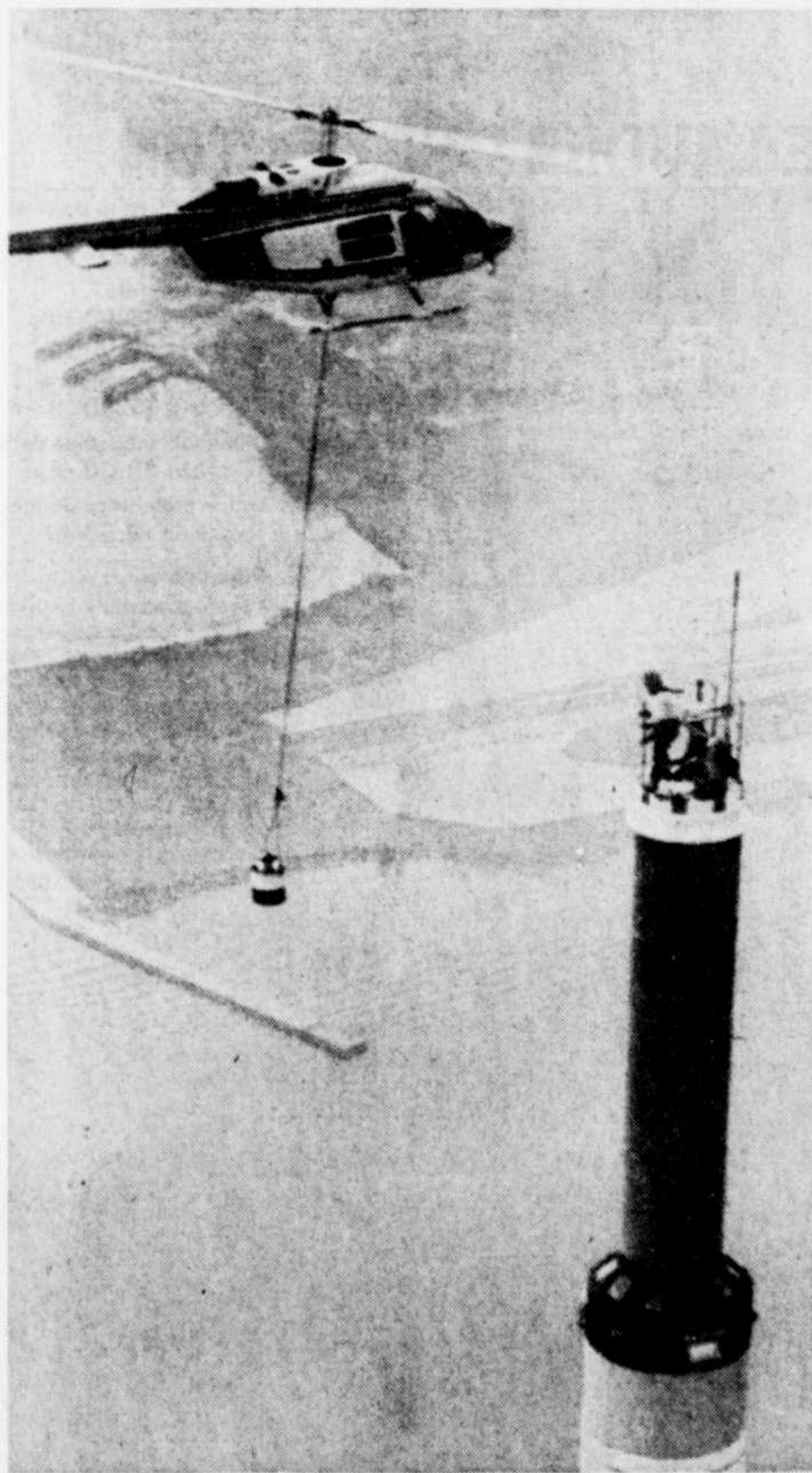
Cette déclaration du président de la Communauté urbaine de Québec, M. Marcel Pageau, au nom de tous les membres de son organisme laisse présager un dialogue de sourds au cours des prochains jours, alors que la CT-

CUQ et le syndicat des chauffeurs doivent se rencontrer. La partie syndicale a élaboré sa contre-proposition sur la base de cette parité alors que la partie patronale a choisi d'observer la ligne de conduite établie à la baisse par les gouvernements.

"Ce statu quo de notre part ne doit pas être interprété comme une

Voir page A-2, CUQ

Autres textes et
photo page A-3



Une lampe de \$14,000

Il en coûte \$14,000 pour changer une lampe au sommet de la tour du CN, à Toronto. La raison? Elle ne passe pas dans la tour, et on doit utiliser un hélicoptère, ce qu'on a fait ces jours derniers.

c'est arrivé ce MATIN

Un avion iranien détourné

ABOU DHABI (AFP) — Le Hercules C-130 iranien détourné, hier, sur Dubai, a quitté, aujourd'hui, l'aéroport international de Sharja pour une destination inconnue, a annoncé l'agence d'information des Emirats (WAM).

Citant un responsable des forces de sécurité à Sharja, l'agence a indiqué que les auteurs du détournement, trois hommes et une femme, avaient demandé à bénéficier du droit d'asile politique aux Emirats et que cette demande avait été rejetée.

Le pilote de l'avion qui transportait également 79 passagers civils avait demandé l'autorisation d'atterrir à Dubai (en prétendant s'être égaré et manquer de carburant).

\$63 réclamés aux parents d'un soldat tué aux Malouines

LONDRES (AP) — Ellen et Keith Phillips, dont le fils Keith, 19 ans, qui servait dans une unité de fusiliers-commando a été tué au mont Kent quatre jours avant la fin de la guerre des Malouines, ont reçu une facture de 31 livres (\$63) de l'armée, qui leur réclame le remboursement de tenues militaires que leur fils aurait égarées pendant la guerre.

Cette affaire fait la "une" de la presse britannique, aujourd'hui. Un officier de l'unité où servait Keith Phillips a présenté ses excuses à sa famille. Une enquête a été ouverte au sein de son unité pour retrouver le comptable zélé qui est à l'origine de la facture.

Le dollar américain continue son ascension

PARIS (AP) — Le dollar américain continue son ascension sur tous les marchés des changes et il a de nouveau battu ses records, aujourd'hui, à Paris, avec une parité de 7,2070 FF au fixing contre 7,1310 vendredi.

Le précédent record de la devise américaine remontait au 28 septembre avec un cours de 7,1840 FF.

Dans les milieux financiers, on attribue la solidité du dollar à l'annonce, vendredi, d'un accroissement de la masse monétaire en circulation aux Etats-Unis, alors que l'on s'attendait en général à une diminution sensible.

Quant au dollar canadien, il était en baisse de 7-50 à \$0,8076 à l'ouverture, ce matin, à New York.

sommaire

Annonces classées

Arts et spectacles	D-2 à D-12
Bridge	B-2 et B-3
Décès	D-12
Editorial	D-13
Feuilleton	A-10
Horoscope	B-4
Loteries	D-9
Monde	A-2 et A-7
Mot mystère	Cahier D
Mots croisés	D-11
Où aller à Québec	D-5
Page des lecteurs	B-4
Patron	A-11
Télévision	D-10
	B-2



Ciel variable, demain, avec un maximum de 16 et un minimum de 3.

Détail page D-2

Mark Ten

LES GAGNANTS MARK TEN

Aux Jeux du Commonwealth, le Canada a réalisé un triplé à l'épreuve de la natation du deux cents mètres brasse féminin, en plaçant ses trois nageuses sur le podium.

Samedi, au Stade olympique, les Argonautes de Toronto se sont d'ores et déjà assurés d'une place dans les séries en disposant des Concordes de Montréal 25-9.

Les Angels de la Californie ont remporté samedi le championnat de la division West de la ligue Américaine en disposant des Rangers 4-1 Texas.

Mark Ten



CONDUCTEUR (Suite de la première page)

Aussi incroyable que cela puisse paraître, 54,5 pour 100 des conducteurs interrogés ont affirmé ne pas connaître la limite légale de l'alcoolémie (0,08/100 ml) permise pour la conduite d'un véhicule automobile.

Problème plus aigu au Saguenay-Lac-St-Jean

L'enquête de la Régie de l'assurance-automobile révèle que c'est au Saguenay-Lac-Saint-Jean qu'il y a le plus grand nombre de conducteurs au-dessus de la limite légale de 0,08, soit 10,9 pour 100. L'Outaouais suit avec 8,8 pour 100, Trois-Rivières avec 7,3 pour 100, le Nord-Ouest avec 6,7 pour 100, la Gaspésie avec 6,5 pour 100. La région de Québec arrive avec 5,5 pour 100 alors que le moyenne pour l'ensemble de la province est de 5,9 pour 100.

La proportion de conducteurs en état d'ébriété est plus importante chez les conducteurs masculins (6,9 pour 100) que chez les conducteurs féminins (1,1 pour 100). Il y a sensiblement le même pourcentage (environ 11 pour 100) des conducteurs masculins et féminins ayant une alcoolémie en bas de 0,06. Au-delà de ce niveau, l'écart est plus fort, soit 10,2 pour 100 chez les hommes et 3 pour 100 chez les femmes.

Les 25-39 ans

L'état d'ébriété varie également selon l'âge: 7,4 pour 100 des conducteurs entre 25 et 39 ans sont en état d'ébriété, comparativement à 4,4 pour 100 chez les moins de 25 ans. La proportion de conducteurs en état alcoolique est sensiblement la même pour les deux groupes d'âge.

Chez les 60 ans et plus, 10 pour 100 sont en état d'ébriété dont 7,5 pour 100 au-delà du seuil de 0,08. La précision des estimés pour ce groupe d'âge est très faible étant donné le petit nombre de conducteurs de plus de 60 ans interrogés lors de l'enquête.

Il y a plus de conducteurs en état d'ébriété chez les non-propriétaires de véhicules que chez les propriétaires.

Après minuit

La distribution des taux d'alcoolémie selon l'heure de l'enquête indique que la proportion de

conducteurs en état d'ébriété augmente de 2,1 pour 100 entre 21h et 22h30 jusqu'à 10,3 pour 100 entre minuit et 3h. Après minuit, un conducteur sur dix est en état d'ébriété et après 1h30 un conducteur sur trois est dans un état alcoolique.

Plus un conducteur est en état d'ébriété, moins souvent il porte la ceinture de sécurité. En haut de 0,08 il y a 64,4 pour 100 des conducteurs qui ne s'attachent pas.

Parmi les conducteurs venant de quitter un débit de boisson, près de 55 pour 100 sont dans un état alcoolique et 16,3 pour 100 sont dans un état d'ébriété.

En ce qui concerne la destination du voyage, 8,3 pour 100 des conducteurs se rendant dans un débit de boisson sont déjà dans un état d'ébriété. Par contre 60,9 pour 100 des conducteurs interrogés se rendaient à leur domicile et 7,2 pour 100 de ceux-ci étaient en état d'ébriété.

Alcooliques en puissance

Les risques encourus pour la santé augmentent en fonction de la quantité d'alcool consommé. Ainsi, l'individu qui absorbe plus de 14 consommations par semaine est soit déjà alcoolique, soit alcoolique en puissance.

Parmi les conducteurs qui ont affirmé prendre 15 consommations et plus par semaine, près d'un conducteur sur cinq était en état d'ébriété.

Une étude du ministère des Affaires sociales avait déjà démontré qu'environ dix pour 100 de la population (18 ans et plus) consomme de l'alcool de façon excessive ou à un niveau élevé.

CUQ (Suite de la première page)

provocation", renchérisait le maire Pierre Bernier de Charlesbourg. "La situation nécessite un effort de compréhension de la part des chauffeurs. Des augmentations de 6 pour 100 en 1983 et de 5 en 1984 sur la masse salariale incluant les avantages du normatif, c'est tout simplement de la décence sociale dans le contexte."

Interrogé hier, le président de la Commission de transport, M. Léonce Bouchard, a tenu exactement le même langage sur la flexibilité de son mandat. Les membres de la Communauté urbaine réunis en fin de semaine pour une réévaluation du fonctionnement et des structures de leur organisme ont abordé la question de la négociation de la convention des chauffeurs d'autobus, renouvelant leur appui unanime à la position élaborée par les administrateurs de la CTCUQ.

CHAUFFEURS (Suite de la première page)

pour 100 de leur salaire à ne pas travailler. Alors que la CTCUQ prévoit congédier ces employés avant la fin du prochain contrat de travail, le syndicat propose plutôt de protéger leur emploi, tout en économisant sur le budget de la commission, en affectant ces ex-chauffeurs (et ceux qui seront un jour atteints des mêmes maux) aux quelque 35 postes actuels de répartiteurs et d'inspecteurs.

"Ce n'est pas une maladie cardiaque qui empêche de faire ces tâches-là, soutient Claude Noël. Je connais un répartiteur, qui travaille à la CTCUQ, qui a déjà fait deux infarctus..."

La parité

Si la réponse de la CTCUQ aux contre-propositions syndicales s'avèrait un refus net, M. Noël dit que les syndiqués n'auraient pas d'autre choix que de se servir du mandat de grève générale illimitée que l'assemblée générale a donné à son exé-

BAIE-COMEAU (Suite de la première page)

crits sous la bannière du Nouveau Parti municipal de M. Thériault qui se sont fait élire. Il s'agit de M. Alain Larouche, M. Gérard Asselin, M. Yvodi Piazza et M. Jacques Asselin.

Et, du côté de Baie-Comeau, ce sont tous les candidats à l'échevinage inscrits sous la bannière du Parti de l'alliance de M. Leonard qui se sont fait élire. Il s'agit de M. Jean-Paul Montigny, M. Guy Richard, M. Sylvain Lord et M. Napoléon Roussel.

Des résultats très serrés de cette élection, il appert que la profonde division entretenue entre les deux villes tout au long des procédures d'adoption de la loi 37 sur la fusion s'est maintenue jusqu'à hier.

M. Roger Thériault et M. Henry

cutif à l'aube, samedi.

Le délai prévu par le code du travail est de huit jours ouvrables pour qu'un grève signifiée puisse débiter légalement. Pour les 630 chauffeurs, sans contrat de travail depuis le 1er janvier dernier, ce mandat de grève serait applicable le 13 octobre prochain s'il était signifié dès demain.

L'effort de négociation des syndiqués se retrouve justement dans le texte des contre-propositions, reprend le président Noël. "On ne demande pas la parité salariale avec Montréal pour demain matin; on leur donne jusqu'à la fin de 1983 pour y arriver".

Quant à l'opinion émise récemment que les contribuables de Québec n'avaient pas la même capacité de payer leurs chauffeurs d'autobus comme leurs semblables montréalais, M. Noël la juge sans fondement: "Jusqu'en 1978, on l'a toujours eue, la parité, même que nous étions payés 30 cents de l'heure plus cher qu'à Montréal. Et ça ne serait plus possible en 1982?"

Leonard aurait donc été incapables de briser la polarisation des votes et de recueillir les fruits de la nouvelle donne politique qu'ils proposaient à leurs concitoyens.

Ces résultats montrent aussi que le dossier très controversé de la fusion des villes de Baie-Comeau et de Hauteville est loin d'être clos. Le regroupement des citoyens de Baie-Comeau, animé par M. Michel Saint-Laurent, qui déjà a intenté des actions devant les tribunaux pour tenter de faire déclarer ultra vires la loi 37, avait d'ailleurs recueilli une pétition de quelque 5.000 noms à l'effet de maintenir sa contestation même après l'élection.

richesse est inférieur à celui de Montréal."

Pour le maire Pierre Bernier, tout comme pour le président de la CUQ, M. Marcel Pageau, la décision est irrévocable.

"Nous allons attendre d'examiner en détail les demandes que nous transmettra le syndicat. Nous allons nous rencontrer pour tenter de reprendre les discussions, mais il va falloir nécessairement oublier la parité avec Montréal", concluait le président de la CTCUQ, M. Léonce Bouchard.

Quant au mandat de grève confié à l'exécutif du syndicat si il le juge nécessaire, M. Bouchard le voit comme un outil supplémentaire dans l'arsenal syndical mais compte sur la bonne foi de ses vis-à-vis pour éviter son utilisation.

HYDRO (Suite de la première page)

(comme se plait à le nommer le premier ministre René Lévesque) n'aura certes plus le rôle déterminant qu'il a tenu dans la décennie 1970. Des quelque 30.000 personnes qui oeuvraient à la construction des centrales dans les années 1970, il n'en restait plus que 8.000 cette année et leur nombre devrait décroître au cours des trois prochaines années. L'entreprise entend même réduire de 1,8 pour 100 ses effectifs totaux (23.000 en 1981) entre 1982 et 1983.

Ces implications draconiennes de la révision du programme d'équipement d'Hydro-Québec sont contenues dans des documents que doit utiliser le président-directeur général d'Hydro-Québec, M. Guy Coulombe, pour expliquer aux cadres de l'entreprise le nouveau plan d'équipement, ainsi que la nouvelle philosophie de gestion et la restructuration de l'entreprise.

Chute de la demande

Ce document, dont LE SOLEIL a pu prendre connaissance, établit en effet que les prévisions de croissance de la demande — qui étaient de l'ordre de 6,2 pour 100 en 1981 — ont dû être ramenées à 3,7 pour la période de 1980-1998. Et si Hydro-Québec ne parvenait pas à conquérir de nouveaux marchés, ce taux de croissance pourrait même chuter à 2,6 pour 100. Dans la meilleure des hypothèses, il atteindrait 4,7 pour 100 et la société d'Etat devrait alors devancer de deux à trois ans ses mises en chantier, ce qui amènerait à investir quelque \$60 milliards pour subvenir à la demande.

Dans le "plan de développement 1982-1985 (horizon 1992)", qu'Hydro-Québec doit présenter aujourd'hui aux médias, l'entreprise retient l'hypothèse d'une croissance de 3,7 pour 100. Ce scénario n'en dégagera pas moins des surplus d'électricité de quelque 348,9 kWh d'ici 1992 et les installations en place suffiront à satisfaire la demande régulière interne jusqu'en 1994.

Hydro-Québec attribue cette chute de la demande à la conjoncture économique particulièrement difficile en Amérique du Nord, à la concurrence "plus perceptible" du gaz naturel sur le marché québécois de l'énergie et à la stagnation du marché de l'énergie inhérente aux mesures d'économie de l'énergie. Elle admet également que l'avantage concurrentiel de l'électricité tend à s'amenuiser dans un marché global de l'énergie qui ne devrait s'accroître que de 0,7 pour 100 en moyenne au cours de la décennie.

Exportations

Au chapitre des exportations, Hydro-Québec soutient qu'il faut multiplier les efforts pour augmenter ses ventes d'électricité excédentaires aux réseaux voisins et entend les faire

passer à \$560 millions en 1983, \$820 millions en 1984 et \$1 milliard en 1985.

Pour ce faire, la société d'Etat entend raccourcir les délais de réalisation des projets d'amélioration des installations d'interconnexions avec le Nouveau-Brunswick (1985), la Nouvelle-Angleterre (1986) et l'Etat de New York (1984).

Quant à la possibilité de vendre de l'électricité régulière aux Américains, Hydro-Québec estime qu'elle pourrait maintenant le faire en devançant tout simplement son plan d'équipement plutôt que de construire de nouvelles centrales exclusivement réservées à l'exportation. Ainsi, en devançant de deux ans le début des travaux de construction des projets de La Grande phase II, de Grande-Baleine et de La Romaine, Hydro-Québec pourrait songer à exporter à long terme quelque 10 milliards de kWh par année.

Une telle initiative serait d'autant plus avantageuse qu'elle n'entraînerait qu'une augmentation de quelque \$3 milliards sur son programme d'investissement jusqu'en 1993.

Mais Hydro-Québec reconnaît cependant que les capacités techniques des réseaux d'interconnexions ne pourront suffire à écouliser les importants surplus prévus pendant cette période et qu'il faudra en conséquence tenter d'augmenter sa part du marché québécois de l'énergie par diverses mesures telles que:

- la promotion des systèmes de chauffage biénergie (électricité-pétrole) tant dans le secteur domestique que commercial et institutionnel;

- prospecter plus à fond le marché industriel;

- une assistance financière pour la conversion et des tarifs d'électricité inférieurs à ceux de l'énergie substituée dans le secteur industriel;

- jouer un "rôle actif" dans le partage équilibré du marché énergétique québécois.

Sabrer dans les dépenses

Toutes ces mesures ne seront pas suffisantes pour assurer la stratégie financière de l'entreprise (taux d'autofinancement, rendement de l'avoir des actionnaires, tarifs, etc.) et Hydro-Québec entend se lancer en 1983 dans une politique de "compression extraordinaire" de ses dépenses d'exploitation.

Elle entend ainsi ramener à 6 pour 100 la croissance de ses dépenses d'exploitation qui ont connu un rythme d'augmentation de quelque 24 pour 100 par année de 1977 à 1981. Pour atteindre cet objectif, Hydro-Québec a déjà gelé ses effectifs et entend les réduire de 1,8 pour 100 entre 1982 et 1983. Quant à sa politique salariale, elle vise à réduire sensiblement l'écart de 20 pour 100 qui la sépare de l'entreprise privée.



La Régie des rentes du Québec

vous invite à venir poser des questions à son représentant. Si vous voulez des renseignements sur les prestations payables au décès, les prestations payables en cas d'invalidité, la rente de retraite, les régimes supplémentaires de rentes (fonds de pension), et les allocations familiales du Québec dont l'allocation supplémentaire pour l'enfant handicapé, venez nous rencontrer.

Où? Les Galeries de la Capitale
5401, Boul. des Galeries
Québec
aux heures d'ouverture des magasins

Quand? Les 7 et 8 octobre



Régie des rentes
du Québec

ESTÉE LAUDER CHEZ EATON

POUR VOUS...



Estée Lauder a toujours su répondre à vos besoins. C'est pour vous qu'elle a créé une gamme de produits de choix:

Crème contrôle

30 ml 40.00 ch.
60 ml 70.00 ch.

Masque raffinant rose

60 ml 17.50 ch.

Démaquillant liquide doux pour les yeux

120 ml 10.00 ch.

Lotion protectrice douce

180 ml 12.50 ch.

Offre-prime:

Avec tout achat de 10.00 ou plus de produits de beauté Estée Lauder, recevez "Actualité beauté" comprenant: Exfoliation corporelle raffermissante European (30 ml), extrait performance Swiss (15 ml), fond de teint liquide (7 ml), flacon (7 ml) de nouvelle fragrance Estée et rouge à lèvres. Cette offre sera en vigueur jusqu'au 16 octobre 1982.

Eaton Place Ste-Foy et
Galeries de la Capitale, Rayon 216.
Venez ou téléphonez: 653-9331

EATON

Le chauffeur de la CTCUQ se dit stressé

par Andrée ROY

Embauché alors qu'il a entre 25 et 35 ans, qu'il démontre une parfaite santé, qu'il ne porte pas de lunettes et qu'il ne s'avoue pas comme un militant syndical, le chauffeur d'autobus à l'emploi de la CTCUQ mesure plus d'un mètre 65. Il a complété ses études secondaires.

Parmi 630 confrères, il se situe soit dans le fort groupe qui ont moins de 40 ans, soit dans celui qui accuse plus de 55 ans, la CTCUQ ayant réuni son personnel de chauffeurs en embauchant 100 nouveaux au cours des deux dernières années.

D'opinion plutôt conservatrice, le chauffeur d'autobus reflète souvent les tendances et comportements observés chez une majorité des usagers du transport en commun. Il se perçoit, face à sa clientèle, comme le "premier bureau des plaintes" quant au service donné... et omis par la CTCUQ. C'est d'ailleurs ce qui constitue le plus important facteur du stress qu'il dit subir dans son travail.

Le second sujet de stress, ce sont les comportements tatillons des inspecteurs qui vérifient son travail. Selon les inspecteurs et leurs humeurs, le chauffeur craint en effet à tout moment d'être frappé de la sanction des "60 points de démerite". Ça peut arriver aussi bien parce qu'un chauffeur, au comble de l'exaspération, jettera

par terre une pile de transferts, que parce qu'il a dépassé les limites de vitesse municipales en "roulant" son parcours.

Une négociation, un conflit

Marié, père d'au moins un enfant, il a généralement une maison à payer pendant plusieurs années encore. Il gagne actuellement un salaire de base de \$20,030 par année, plus des primes qui peuvent ajouter \$2,000 à sa paie. Dans 30 pour 100 des cas, il fait régulièrement du temps supplémentaire à raison de huit heures par semaine à taux et demi.

Depuis la formation de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec, en 1971, les chauffeurs d'autobus n'ont pour ainsi dire pas négocié un nouveau contrat de travail sans qu'il y ait conflit, grève. Constant Gauthier qui, à 40 ans, travaille comme chauffeur depuis 15 ans, en sera à sa huitième grève si le mandat confié à l'exécutif qui le représente à la table de négociations se concrétise. La dernière, en 1979, a duré neuf mois.

Heureux avec ses "clients réguliers" qui, à 6h45, embarquent dans son autobus à place Jacques-Cartier selon une telle routine qu'il a déjà en main les trois correspondances qu'ils demanderont. Constant dit en avoir souvent assez des "occasionnels" qui ne connaissent pas le fonctionnement

du système, des clients aigris qui le rendent responsable de la pluie qui tombe, de la pollution, du coût de la vie, etc.

Il y a aussi les jeunes qui mènent le diable dans l'autobus, qui dérangent les autres, le client qui insiste toujours, malgré qu'il prend l'autobus depuis cinq ans, pour lui faire transgresser le règlement et être débarqué en face de sa porte.

Bien plus que le trafic de l'heure de pointe, les horaires calculés de façon trop rapide l'obligent, presque à longueur d'année, à défier les limites de vitesse dans chaque ville traversée.

"Ce que les usagers ne savent pas, c'est que depuis que l'on a décidé de respecter à la lettre les règlements municipaux sur notre parcours, on ne parvient pas à boucler nos horaires dans le temps requis. Les gens disent qu'on fait du ralentissement..." de préciser un des 500 chauffeurs présents lors de l'assemblée tenue durant la nuit de vendredi à samedi.

Par le mandat de grève qu'ils ont voté, ils espèrent faire réagir les dirigeants de la CUQ ou le gouvernement québécois, seuls capables de mettre un terme au conflit qui les oppose à la CTCUQ. Un organisme qui, disent-ils, "ne peut rien décider par lui-même parce que les marionnettes qui sont à sa tête perdraient leur job s'ils décidaient par eux-mêmes de nous donner ce qu'on demande".



Le syndicat des chauffeurs d'autobus CTCUQ affirme que 600 des 630 chauffeurs étaient présents au début de l'assemblée générale, dans la nuit de vendredi à samedi. Ceux qui assumaient le quart débutant à 5h, 390 syndiqués votaient pour la grève à déclencher au moment opportun, 111 s'y opposaient.

Des contre-propositions "coulées dans le béton"

Les contre-propositions divulguées au cours de l'assemblée de samedi matin exigent des hausses de salaires de 9 pour 100 en janvier 1982, établissant le salaire de base des chauffeurs à \$10,50 l'heure, et de 6 pour 100 en juillet 1982 (\$11,13 l'heure). A la fin de 1982, les syndiqués demandent une indexation au coût de la vie dès que le taux officiel dépasse 12 pour 100.

Dès janvier 1983, une nouvelle augmentation de 5 pour 100 est demandée, portant le salaire horaire à \$11,69, si l'on ne tient aucun compte de l'indexation précédente. Toutes les indexations demandées

par les syndiqués devront être intégrées aux salaires consentis, et non faire l'objet d'un montant forfaitaire.

Les chauffeurs de la CTCUQ prévoient atteindre la parité salariale avec leurs confrères de Montréal (\$12,03 l'heure) fin décembre 1983, alors qu'ils exigent une indexation applicable dès que le taux d'inflation dépassera 5 pour 100. Une autre augmentation de 6 pour 100 devrait être consentie en janvier 1984 (\$12,75 l'heure), puis une dernière indexation au coût de la vie, dès que le taux d'inflation dépasse 6 pour 100, est fixée pour décembre 1984.

Les syndiqués veulent ainsi obtenir en janvier 1982 le salaire offert pour l'année 1982 dans les dernières propositions de la CTCUQ, soit \$21,840 sans compter les primes et le temps supplémentaire.

En juillet 1982, ils arrivent à l'offre de la CTCUQ pour l'année 1983 (\$23,150). Et en janvier 1983, la demande syndicale rejoint l'offre patronale prévue pour 1984 (\$24,315), si l'on ne tient pas compte de l'indexation demandée et "intégrée" en décembre 1982.

Le droit de porter la barbe fait également partie de ces contre-propositions, que le président Noël dit "coulées dans le béton".



Ce qui manquait à la rivière Saint-Charles sur son parcours urbanisé est maintenant en voie de réalisation. La ville plantera un millier d'arbres sur ses rives, au cours de l'automne.

La Saint-Charles parée de joyeux sapins

par Roch DESGAGNE

D'ici deux mois, la Saint-Charles aura retrouvé un air plus naturel, quand on aura complété un programme de plantation d'arbres le long de son parcours canalisé.

Un millier d'arbres doivent ainsi être transplantés le long des promenades bordant la rivière. Les opérations d'embellissement du décor sont commencées depuis quelques semaines, et les responsables du projet prévoient que le projet sera complété vers la mi-décembre.

Quelque 600 gros arbres de 20 à

25 pieds, surtout des conifères, décoreront les plus grands espaces, et 400 feuillus de 10 à 12 pieds borderont les allées, d'un bout à l'autre de la Saint-Charles entre les ponts Drouin et Scott.

La plantation ornementale évaluée à \$200,000 est réalisée à part égale par la ville de Québec et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme parcs linéaires du gouvernement du Québec.

Les fonds du projet serviront aus-

si au gazonnement de 20,000 pieds carrés de terrain, et un nouvel accès à la rivière sera aménagé près de la rue Mgr-Plessis à Limoilou. Le responsable de ce programme d'embellissement est M. Jacques Grantham, du Service municipal de loisirs et parcs.

Les arbres proviennent de l'ancienne pépinière de la ville de Québec située près de la Canardière, et une douzaine de travailleurs ont été affectés à ce programme.

Les "vieux" se portent à la défense des "jeunes"

par Roch DESGAGNE

Les participants au 10e colloque de pastorale du troisième âge du diocèse de Québec, qui avait lieu samedi à l'université Laval, demandent que le gouvernement du Québec augmente substantiellement l'allocation de bien-être social, surtout pour venir en aide aux jeunes démunis de plus en plus nombreux de nos jours.

Les citoyens âgés militant dans les mouvements de pastorale s'alarment du très grand nombre de jeunes sans travail, sans le sou et sans logis, ainsi que de la montée de la criminalité, particulièrement en cette période de crise économique.

Selon eux, "le gros cégep d'Orsainville" et les prisons comme celle que l'on construira à Donnacona ne sont pas la solution aux misères d'une jeunesse désemparée. Les personnes âgées croient que c'est en se rapprochant de leur propre milieu de vie et d'action qu'ils pourront faire leur part pour aider les jeunes.

Une des conclusions générales qui a rencontré l'unanimité des participants au colloque de pastorale du troisième âge insiste sur la nécessité de faire des pressions auprès du gouvernement provincial afin que l'allocation de bien-être soit haussée.

"Un chèque de \$142 par mois, c'est une incitation à voler", répétait le père François Thibodeau de l'Office des communications sociales, traduisant l'opinion de l'ensemble des participants.

Les vrais pauvres...

Le nombre des défavorisés aug-

mente tragiquement parmi nos populations. Le visage de cette catégorie de gens n'est plus le même, ce ne sont plus les vagabonds ou ceux que l'on appelait les "robineux", ce sont, aujourd'hui, beaucoup de jeunes, sans le sou et sans logis.

C'est, à grands traits, le portrait type de la personne misérable décrite par les intervenants au colloque pastoral.

Sous le thème "Les pauvres de chez nous et le troisième âge", cet échange réunissant près de 400 personnes, surtout des femmes, a permis de mieux cerner les multiples visages de la pauvreté. Ces citoyens, citoyennes, prêtres et membres de communautés ont recherché les moyens d'être davantage solidaires des petits et des défavorisés de leurs milieux.

Les personnes âgées, seules, et vivant sous le seuil de la pauvreté, les chômeurs, la jeunesse désemparée, les économiquement faibles, les prisonniers, les monoparentaux, sont autant de groupes sociaux que les animateurs de la pastorale du troisième âge veulent atteindre et aider.

Créer des liens

Le colloque du troisième âge se voulait une relance de la vie pastorale, un moyen de faire les liens entre la foi chrétienne et la société à bâtir, et les

participants y ont pris des options en faveur des véritables pauvres, explique le père Thibodeau.

"N'attendons pas de connaître toute la situation pour agir, et prenons parti par notre engagement social", recommande pour sa part le père Raynald Rouleau, de Québec, selon qui la justice sociale doit aller plus loin que le dépannage.

Appelé à faire la synthèse du colloque, le religieux a décrit l'inquiétude de conscience qui assaille les citoyens cherchant à équilibrer la richesse où nous vivons. C'est par la solidarité, par l'action dans son propre milieu de vie et par des ajustements de la société sur tous les plans qu'on peut atteindre cet objectif d'un meilleur partage de l'abondance.

"Ce colloque nous aura surtout permis de connaître les pauvres, de les écouter et de nous éveiller aux situations vécues par des jeunes et des moins jeunes, ce fut un excellent moyen de se questionner comme chrétiens et de créer des solidarités", constate Mme Annine Parent-Fortin de l'Office de la pastorale sociale, coordonnatrice du colloque.

Animée par Mme Yvette Leclerc, de Lac-Étchemin, la session de pastorale réunissait trois spécialistes: Mgr Maurice Couture, nouvel évêque auxiliaire de Québec, Mme Lucienne Talbot, vice-présidente du Conseil de l'âge d'or de la région de Québec, et M. Jean Picher, sociologue, curé de la paroisse Saint-Malo de Québec.

L'Auberge des Gouverneurs d'Alma ferme ses portes

ALMA (d'après PC) — L'Auberge des Gouverneurs d'Alma, située à l'intérieur du Complexe Jacques-Gagnon, a fermé ses portes samedi matin.

Dans un communiqué, le président de la chaîne d'hôtels Delta, M. Yves Gratton, a indiqué que cette fermeture serait la seule faite dans le cadre du réaménagement des structures de l'entreprise.

Selon M. Gratton, l'exploitation de l'hôtel d'Alma était devenue trop onéreuse du fait que l'établissement était situé à l'intérieur du Complexe Jacques-Gagnon, siège social de la Fédération des Caisses d'épargne économique du Québec.

La fermeture de l'hôtel n'aurait toutefois pas été faite selon les normes, puisque munie d'un mandat du Trust Général du Canada, la firme Raymond, Chabot, Martin et Paré de Montréal, mandataire, s'est présentée à l'hôtel et en a sorti tous les biens appartenant à Delta.

L'auberge avait ouvert ses portes il y a 20 mois. Elle offrait 60 chambres et les services d'un restaurant. Une ex-

pansion avait été prévue à l'origine, devant ajouter 60 nouvelles chambres.

Une quarantaine de personnes ont perdu

leur emploi à la suite de cette fermeture. Seul le directeur de l'hôtel s'est trouvé un autre emploi dans un autre hôtel de la chaîne Delta.

Jacques Langlois
OPTICIEN d'ordonnances

BEAUPORT: 737, av. Royale - 661-0384
HAUTE-VILLE: Hôtel-Dieu de Québec - 694-5086
LIMOILU: 475, 3e Av. (face Banque N.) - 523-6690

WEIGHT WATCHERS

C'EST EFFICACE!

«L'approche des Weight Watchers est fantastique...»
J'aime les tout nouveaux régimes, j'aime les petits à-côtés, comme le vin et les gâteries du même genre. Et ça marche! Maintenant, quand je vais au magasin, il y a tellement de vêtements à ma taille et tous me vont bien. J'adore ma nouvelle image!
— Carole Alberici (Elle a perdu 74 lb)

C'EST EFFICACE
Ça marchera pour vous. Nous pouvons vous montrer comment bien manger, vous donner nos fameux régimes qui vous permettent de manger ce que vous aimez, et vous prouver combien c'est facile de perdre du poids quand on n'est pas seul. Weight Watchers, ça marche! Inscrivez-vous dès maintenant et faites comme les millions de personnes qui ont perdu du poids grâce à Weight Watchers.

WEIGHT WATCHERS
a aidé plus de gens à perdre plus de poids que tout autre programme d'amaigrissement.

Pour Québec: 651-9224

* inscription 10 \$
* classes hebdomadaires 5 \$
* Tare classe: total 15 \$

© Weight Watchers Int'l Inc. 1982, propriétaire de la marque de commerce THE WEIGHT WATCHERS

Royal Commission on the Ocean Ranger Marine Disaster
Canada

Commission Royale sur le Désastre Marin de l'Ocean Ranger
Newfoundland/Terre-Neuve

AVIS D'ENQUÊTE

Les audiences publiques de la Commission royale sur le désastre marin de l'"Ocean Ranger" commenceront le 25 octobre 1982, à 10 heures, au Canon Stirling Auditorium de l'église St. Mary the Virgin, située sur l'avenue Craigmillar, à Saint-Jean (Terre-Neuve et Labrador).

Le présent avis est publié en vertu des Règles de la Commission royale sur le désastre marin de l'"Ocean Ranger".

Pour obtenir un exemplaire du mandat de la Commission et des Règles de pratique visant la partie de l'enquête précisée au premier paragraphe dudit mandat, vous pouvez communiquer avec le secrétaire à l'adresse suivante:

Monsieur David M. Grenville
Secrétaire de la Commission
Commission royale sur le désastre marin de l'"Ocean Ranger"
C.P. 2400, succursale postale "c"
Saint-Jean (Terre-Neuve)
A1C 6G3

Un verdict de non-culpabilité pour Pabiou

par Roch DESGAGNE

Après plus de 12 heures de délibérations, les 6 femmes et 6 hommes composant le jury au procès pour meurtre sans préméditation de Jean-Jacques Pabiou, ont prononcé un verdict de non culpabilité envers le Québécois de 46 ans qui était accusé d'avoir assassiné Mme Christiane Ginas-Lenain.

Le juge Gaston Desjardins a immédiatement libéré l'accusé, dès le prononcé de la conclusion des 12 jurés, vers 21h30, samedi soir, au palais de Justice de Québec.

J.-Jacques Pabiou était accusé d'avoir causé la mort de son ex-

maitresse, le 27 novembre 1975. Le corps de Mme Ginas avait été découvert par une de ses filles, et le médecin légiste Richard Authier avait établi l'heure de la mort par noyade entre 11h et 12h30 la journée du 27 novembre. Une occupante de l'immeuble où demeurait Mme Ginas, âgée de 41 ans, avait vu M. Pabiou quittant les lieux vers 11h30 ce jour-là.

M. Pabiou avait été reconnu coupable de la même accusation lors d'un premier procès en 1975. Il avait à ce moment écopé d'une sentence de prison à perpétuité. Il avait recouvré sa liberté après un mois de

prison moyennant un cautionnement de \$10,000. C'est la cour d'appel qui lui a accordé le droit à un nouveau procès en avril dernier.

Les jurés ont délibéré à partir du milieu de l'après-midi de vendredi, jusqu'en soirée samedi, et ils ont réclamé des transcriptions de témoignages à quelques reprises, avant d'en arriver à faire l'unanimité, et déclarer M. Pabiou non coupable. Le verdict a été rendu devant une audience très restreinte, dont les proches de J.-Jacques Pabiou et les deux filles de Christiane Ginas-Lenain.

Au cours du procès d'une dizaine de jours, la preuve soutenue par Me Marc-André Boullianne fut basée principalement sur l'hypothèse du meurtre provoqué par la jalouse malade de l'accusé.

De son côté, en défense, Me Guy Bertrand, assisté de Me Gilles Grenier, a essentiellement établi ses interventions et sa plaidoirie sur la possibilité du suicide, ou même d'une mort accidentelle.

En prononçant un jugement qui dégageait J.-Jacques Pabiou de tout-

te responsabilité criminelle, le juge Gaston Desjardins s'est empressé de féliciter son procureur, "qui a réussi un travail extraordinaire, en prenant une décision difficile..." Me Bertrand n'a appelé aucun témoin, concentrant ses efforts sur le contre-interrogatoire des 13 témoins de la Couronne et sur ses remarques au jury.

"M. Pabiou lui doit une fière chandelle", commentait le président du tribunal, tout en soulignant l'attitude objective, compétente et sans zèle de la poursuite et des enquêteurs.

Dès la levée de la brève audience, Me Guy Bertrand, éreinté par l'émotion et la fatigue des derniers moments du procès, a été chaleureusement félicité par les proches de M. Pabiou, et par la plupart des personnes qui composaient l'assistance.

7 ans de calvaire

"C'est 7 ans de calvaire terminés... Je suis trop ému pour parler davantage", confiait M. Pabiou au journaliste du SOLEIL, à sa sortie de la cour.

Me Bertrand concluait pour sa part que J.-Jacques Pabiou mérite cet acquittement, après 7 ans de sa vie perdue à attendre, car il faut vraiment être innocent pour avoir le courage de vivre ce long drame.

En terminant ses remarques, le juge Desjardins avait brièvement mis l'accent sur l'équité d'un système judiciaire qui permet à un jury composé de citoyens de se prononcer en toute liberté sur l'issue d'un procès. Il a alors loué la conscience profonde dont les 12 jurés venaient de faire preuve.

La prison de Saint-Joseph surpeuplée par les chômeurs et les assistés sociaux

par Fortunat MARCOUX

Quarante pour cent des 1,030 individus qui séjournent annuellement au vieux centre de détention à sécurité minimale de Saint-Joseph de Beauce, purgent des sentences légères pour des délits mineurs touchant le code de sécurité routière (vitesses excessives, stationnement, dépassement, etc.) et pour des infractions relatives à la conduite en état d'ébriété d'un véhicule. La plupart sont des chômeurs et des assistés sociaux. Leur moyenne d'âge se situe entre 25 et 27 ans.

De ce nombre, près de 10 pour 100 sont des jeunes qui sont emprisonnés parce qu'ils sont incapables de payer les amendes qui sont de plus élevées et les frais de plus en plus coûteux exigés par l'administration de la justice pour des infractions plus ou moins graves.

La prison est surpeuplée. Quatre détenus ont dû coucher sur le plancher dans une salle communautaire en attendant que des cellules soient disponibles le lendemain. D'autres ont été plus chanceux. Ils ont bénéficié de congés spéciaux ou leur séjour a été écourté pour libérer de l'espace.

C'est ainsi que Pierre y est resté deux jours pour effacer une sentence d'un mois. Condamné à huit mois d'emprisonnement, André a obtenu huit jours de congé au cours de l'été. Envoyé en prison pour 12 jours pour une amende et des frais impayés de \$47,30, Arthur a repris la liberté au bout de trois jours quand il aurait dû sortir six jours après son incarcération.

Des détenus de fin de semaine sont renvoyés chez eux après s'être présentés à l'admission le vendredi soir.

Pas de "cois blancs"

Dans cette catégorie de prisonniers, il n'y a pas de "cois blancs". Eux ont les moyens financiers d'éviter la prison. Malheureusement, ce n'est pas le cas pour tout le monde. Sans argent, les chômeurs et les assistés sociaux sont emprisonnés pour payer leurs dettes à la société.

Du pareil au même

Sanctionné en juin 1982, le projet de loi 67 doit modifier la loi sur les poursuites sommaires. S'il entre en vigueur le 1er décembre tel que prévu un prévenu solvable ne pourra plus choisir la prison. S'il refuse de payer l'amende et les frais, ses biens seront saisis. S'il n'est pas solvable, il pourra choisir entre des travaux compen-

satoires ou la prison.

Cette modification à la loi vise à décongestionner les prisons et à permettre aux chômeurs et assistés d'éviter d'y séjournier. Par exemple, un assisté social aura le temps de participer à des travaux communautaires pour rembourser sa dette, à moins qu'il préfère la prison.

C'est du pareil au même. C'est encore le citoyen à faible revenu qui sera coincé.

Le projet de loi 67 ne s'appliquera pas au code pénal. Par exemple, inculpé de facultés affaiblies au volant, un automobiliste qui refuse de payer l'amende, sera envoyé en prison. Ses biens ne seront pas saisissables. Il ne pourra pas éviter l'emprisonnement par le biais des travaux compensatoires.

voir dossier, page A-9



Le Soleil, René St-Pierre

Passation de pouvoirs

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée, hier après-midi au Manège militaire de

la Grande-Allée, à Québec, le lieutenant-colonel Sylvain Hénault (ci-haut) est devenu le nouveau commandant du 713^e régiment des communications (Beauport), remplaçant dans ces fonctions le lieutenant-colonel Claude Bernier, en poste depuis deux ans. Ce régiment, vient de raffler pour une deuxième fois la trophée consacrant la meilleure unité de la réserve du commandement des communications au Canada.

Les annonces classées, un supermarché de bonnes affaires!
LE SOLEIL
647-3311

25% SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN

- Matériel d'artiste
- Cadres de métal
- Verrres sans reflet
- Tableaux de Claude Richer
- Marie Loberge
- Paul Brien
- Tapisseries de Guélie Trotter
- Enroulements de Clément Rodrigue
- Séraphins de René Richard
- Reproductions de Jean-Paul Lemieux
- Et plusieurs autres...

Le "Chevalet"
Centre d'achat
Place Laurier 651-3183

BIENTÔT
Coca-Cola
6
bouteilles
750 mL
ch.
169
la caisse
plus consigne

Voyez annonce **EXPRESS**, mercredi le 6 oct.

**ANGLAIS-ESPAGNOL
COURS DE CONVERSATION**

LPS

UN COURS FAIT SUR MESURE

- Programmes pour tous niveaux
- Cours individuels ou en groupes
- Méthode visuelle exclusive
- Cours CAPSULE* (rapides de une à quatre semaines)

Pour plus de renseignements sur les prix, heures, durées et dates de cours, téléphonez-nous.

(418) 681-6375

LPS (Langues Productions Services Ltée)
Permis du Ministère de l'Éducation No 66952
(culture personnelle)

3, Parc Samuel-Holland
Suite 195, Québec G1S 4M6



Les nouvelles couleurs magiques de Lise Watier... inspirées des contes des Mille et une Nuits. Vite au comptoir Lise Watier chez Sears pour les nouvelles couleurs et obtenez votre cadeau boni. Avec tout achat de \$9.50 et plus des produits Lise Watier, chez Sears, vous obtiendrez en prime cet éclatant ensemble comprenant: un rouge à lèvres, un crayon contour pour les lèvres, un lait hydratant 28 ml, un parfum de Beauté "Harmonies". Un cadeau boni par client, jusqu'à épuisement de la prime. **Magasinage sur place seulement.**

Schéhérazade

Rayon 8 - Cosmétiques

Cette offre est en vigueur jusqu'au 16 octobre 1982



Les mentions "Rég." ou "était" de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture 9.30 à 17.30 du lundi au mercredi, de 9.30 à 21.00 le jeudi et le vendredi, de 9.00 à 17.00 le samedi. Venez sur place • Place Fleur de Lys • Place Laurier • Galeries Chagnon. **Magasinage sur place seulement.**

Sears

vous en avez pour votre argent...et plus

Jouez au jeu 'Jumelez et Gagnez' chez Sunoco. Il y a encore des milliers de lots à gagner:

Des automobiles
Chevy Cavalier



Des séjours pour deux à Hawaï
par Air Canada Touram

Des jeux vidéo Odyssey · Des magnétoscopes à cassettes Akai · Des chaînes stéréo Nikko
Des téléviseurs Mitsubishi

Plus: Des filtres à air Fram, des balais d'essuie-glace Tridon, des ensembles de bougies Autolite, des graissages de châssis par Sunoco et des milliers de lots en argent comptant.

Voici quelques-uns des gagnants jusqu'à maintenant:

Gagnants de vacances à Hawaï:

R. Kostuk, Brantford (Ontario), J. Fleurent, Saint-Hubert (Québec),
L. Turton, Dunnville (Ontario), Y. Sabourin, Ottawa (Ontario), R.
Fink, London (Ontario).

Gagnants d'un jeu vidéo Odyssey:

M. Ranger, Brownsburg (Québec), S. Caron, Brossard (Québec),
W. Farrell, London (Ontario), M. Morey, St. Catharines (Ontario),
B. Blain, Emsdale (Ontario), Y. Tremblay, Laval (Québec), D. Conta
Gallo, Windsor (Ontario), G. Carpenter, London (Ontario),
W. Booher, Hamilton (Ontario), G. Laprise, Saint-Georges-de-
Beauce (Québec), W. MacMillan, Ancaster (Ontario).

Gagnants d'un magnétoscope à cassettes Akai:

B. Lynch, London (Ontario), L. Brooks, Stouffville (Ontario),
J. Chapleau, Saint-Hubert (Québec).

Gagnants d'une chaîne stéréo Nikko:

E. North, Whitby (Ontario), R. McMahon, Drummondville
(Québec), R. Demarchi, Burlington (Ontario), J. Jacob, London
(Ontario), A. Smith, Montréal (Québec), K. Yane, Aurora (Ontario).

Gagnants d'un téléviseur Mitsubishi:

S. Arsenault, Repentigny (Québec), F. Gaudet, Sturgeon Falls
(Ontario).



2 façons de gagner!

- Grattez deux losanges jumeaux.
- Collectionnez les sections-couleur d'une même photo.

Vous trouverez tous les détails aux stations Sunoco participantes!

**Passez donc jouer à
'Jumelez et Gagnez' chez Sunoco
aujourd'hui même.**



Sunoco Inc., une société **Suncor**

Réforme scolaire Les éducateurs physiques invités à s'impliquer

par Andrée ROY

Pour son premier colloque, l'Association des diplômés(es) en éducation physique de la région de Québec (ADEPROQ), qui aura un an le 4 décembre, a visé "dans le neuf" et dans le mille par la même occasion, en fin de semaine, au centre Entrain.

Samedi après-midi, aucun des 80 auditeurs ne pouvait se dire mal informé sur la restructuration scolaire projetée au Québec, au terme d'un débat animé sur ce sujet d'actualité entre trois spécialistes: pour le ministère de l'Éducation, le directeur général de la planification pédagogique, M. Roger Thériault; le directeur général de la Fédération des commissions scolaires du Québec, M. Jacques Audy et, représentant la Centrale d'enseignement du Québec, M. Jacques Brodeur, éducateur physique enseignant au niveau secondaire.

Auparavant, à l'intérieur de trois ateliers intitulés "pédagogie", "plein air" et "cliniques", quelque 115 éducateurs physiques en milieu scolaire avaient été sensibilisés à l'implantation du nouveau programme d'éducation physique projeté par le ministère de l'Éducation. Par des situations pratiquées et des mises en situation simulées, expérimentant eux-mêmes les jeux et activités qu'ils seront appelés à présenter à leurs élèves, les membres de l'ADEPROQ étaient amenés à tirer le maximum de leurs compétences et de leur expertise dans leur spécialité.

"Ces ateliers visaient à convaincre les éducateurs physiques que s'ils établissaient leur compétence dans les programmes proposés par le MEQ, celle-ci leur serait reconnue", de dire un des organisateurs du colloque, Richard Paquet.

Une façon, précisait-il, d'être dynamique et actif dans un domaine que nous considérons comme le nôtre mais que nous n'avons pas pris la peine de conquérir au cours des dernières années, persuadés qu'on allait nous l'attribuer d'emblée. "Les ateliers, expliquait-il, constituaient alors une démarche de contenu qui peut satisfaire les objectifs visés par les nouveaux programmes du MEQ."

Un exemple des mises en situation simulées: vous enseignez le volleyball à des étudiantes du secondaire. Parmi le groupe, une élève fortement douée, capable de jouer au sein d'une équipe d'élite, mais carrément individualiste et indisciplinée. Comment choisir entre une tentation de "manipulation" sur l'individu et un désir de "coopération" face au groupe?

Bilan positif

Le président de l'ADEPROQ, Daniel Rivest, n'hésite pas à qualifier de succès ce premier colloque. Compte tenu que la date de sa tenue, trois semaines à peine après le début de l'année scolaire, ne soit pas idéale pour publiciser l'événement et rejoindre les membres dans chacune de leurs institutions, 115 inscriptions sur les 140 à 160 éducateurs physiques susceptibles de faire partie de l'association régionale, c'est très positif, dit-il.

Souffrant de la désaffection d'une majorité des 4,500 à 4,800 éducateurs physiques du Québec à la suite de la disparition en catastrophe, en 1977, de l'Association professionnelle de l'activité physique au Québec, l'ADEPROQ, présente dans 12 régions de la province, ne regroupe actuellement qu'une faible portion du membership visé.

Son président parle de refaire, en priorité, la crédibilité du mouvement, redonner à l'éducateur physique en milieu scolaire ses lettres de noblesse. Et surtout prouver aux sceptiques que la formule de regroupement repose dorénavant sur la base.

Plus de noyautage, de la tête aux membres, par un groupe d'universitaires (ceux-ci sont encore persona non grata au sein de la nouvelle association), mais des plans d'action, des décisions, volontés exprimées dans chacune des 12 associations autonomes. Le chapeautage du tout par la Confédération des éducateurs physiques du Québec n'existe que du fait qu'il sert d'organisme-ressource; il constitue le fichier central d'informations, le trait d'union avec d'autres ressources, le coordonnateur de projets communs soumis par les associations, d'affirmer encore Rivest.

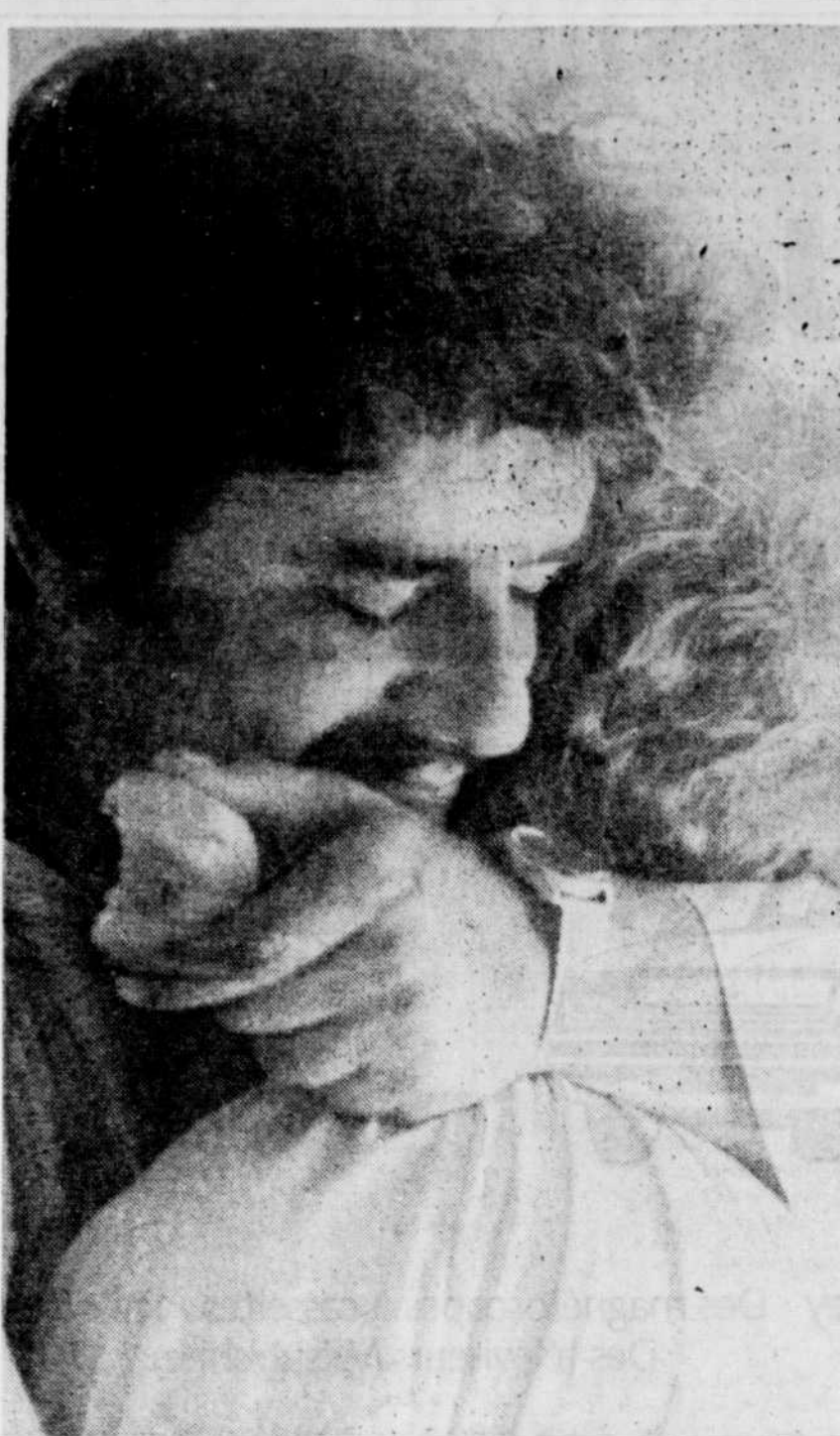
Drapeau en avance

MONTREAL (PC) — Les dirigeants du Groupe d'action municipale (GAM) ont le moral bas: leur candidat à la mairie de Montréal, Henri-Paul Vignola, accusé présentement 15 points d'arrière sur le maire Jean Drapeau et leur parti a mauvaise presse à cause de l'absence d'un programme d'action concret.

Un récent sondage du GAM révèle en effet que le maire Drapeau

recueille 47 pour 100 des intentions de vote contre 32 pour 100 pour M. Vignola et 5 pour 100 pour le candidat du RCM, Jean Doré.

Par ailleurs, un ancien partisan du maire Drapeau, l'ex-député libéral Prosper Boulanger à l'Assemblée nationale, s'est rangé dans le camp de M. Vignola. M. Boulanger a également siégé sous l'étiquette du Parti civique dirigé par l'actuel maire de Montréal.



Deux participants au cours d'un séminaire de raja-yoga.

Le Lotus offrira un séminaire sur la femme nouvelle et la bioénergie

Depuis l'an dernier, Le Lotus de Québec s'efforce de varier sa programmation en offrant des sessions qui n'étaient jusque-là dispensées qu'à Montréal. C'est ainsi que l'on a déjà fait venir Nishta, qui enseigne les rêves. Très bientôt, le psychothérapeute Henri Arenstein viendra diriger un week-end de gestalt et de bioénergie. Il sera suivi de Mataji, qui s'amène avec un séminaire attendu et couru sur

la femme nouvelle. Le centre de Québec a aussi engendré ses propres créations. C'est ainsi que l'aquarelliste Louis Gauthier a conçu un séminaire de connaissance de soi à partir du dessin. En outre, Françoise et Fernande Sirois donnent un tout nouveau cours de yoga prénatal. Il y a enfin la massothérapeute Amrita qui y pratique les massages néo-reichien et trager.

Le raja-yoga peut mener au bonheur

par Paul ROUX

Il y a quatre ans, Le Lotus de Montréal débordait des cadres de la métropole et une dizaine de centres de yoga apparaissaient un peu partout au Québec. C'est de cette époque que date Le Lotus de Québec, dont les destinées sont toujours dirigées par Vairagya. "C'était une époque héroïque, rappelle-t-il, alors que je devais faire la navette entre Québec et Montréal pour terminer ma maîtrise en biologie." Le Lotus occupait alors un modeste local dans la rue d'Algonquin, qui servait aussi d'appartement à son directeur. On a aménagé depuis dans des locaux plus spacieux, et surtout moins bruyants le long de la côte Franklin, mais on ne roule pas pour autant sur l'or.

On y enseigne, bien sûr, le hatha-yoga, ou yoga corporel, aujourd'hui bien connu en Occident pour ses bénéfiques effets sur la santé. C'est surtout le stress qui amène la majorité de la clientèle. "Les adeptes du hatha-yoga, explique Vairagya, s'intéressent surtout à l'aspect détente, relaxation du yoga." Les mêmes remarques valent, bien entendu, pour les cours de relaxation que l'on dispense aussi au centre.

On y enseigne également le raja-yoga, qui lui est beaucoup moins connu. Ce yoga spirituel a été créé en Inde par Patanjali avant l'ère chrétienne. La façon dont il est présenté ici dépend beaucoup de Swami Shirdananda, le créateur du Lotus, qui, malgré son nom sanscrit, est Français d'origine.

L'influence de Swami

Swami, comme on l'appelle familièrement, se considère d'ailleurs comme un autodidacte. Formé d'abord dans son pays par Ham-sananda, il a par la suite séjourné dans des ashrams en Californie et en Inde. Dans les séminaires qu'il a créés, on retrouve tous les éléments du raja-yoga de Patanjali, notamment les techniques de respiration, d'intériorisation, de concentration et de méditation. Mais la présentation est très occidentalisée.

"Si le caractère oriental du raja-yoga suscite des craintes, précise Vairagya, c'est avant de venir au centre. Dès que les gens suivent un séminaire, ils se rendent bien compte qu'on leur tient un langage qui leur est tout à fait accessible. Même chose en ce qui concerne la peur d'être embarqué dans une nouvelle secte ou une nouvelle religion. Toutes ces peurs-là s'é-

vanouissent rapidement."

La peur du changement serait par contre plus difficile à vaincre. "C'est la souffrance, enchaîne le directeur du Lotus, qui souvent amène les gens à s'intéresser au raja-yoga. Beaucoup éprouvent des problèmes de communication, d'angoisse. Certains viennent de vivre une séparation difficile. Mais ce sont souvent ceux qui en auraient le plus besoin qui ne franchissent pas le cap des soirées d'information. Quant à ceux qui poursuivent, le raja-yoga ouvre des portes qui mènent au bonheur. Les témoignages que remettent les gens à la fin des séminaires sont d'ailleurs élogieux. Beaucoup décrivent cette expérience comme le plus beau moment de leur vie. Je ne dis pas que le raja-yoga fait de nous des êtres complètement réalisés mais il est certain qu'il change la vie de ceux qui s'y engagent profondément."

Un chemin qui mène loin

La formation de raja-yoga comprend trois week-ends intensifs. Le premier est centré sur la relation qu'a l'individu avec lui-même; le deuxième, sur sa relation avec les autres; le troisième, sur sa relation avec l'univers. Les post-rajas et les suivis-rajas, qui ont lieu les soirs de semaine, permettent d'approfondir les thèmes développés lors des sessions de fin de semaine. Pour les plus persévérants, il y a aussi un séminaire d'été de deux mois que tous les participants (et j'en ai été) vous décriront comme une expérience inoubliable et exaltante.

Si vous vous inscrivez à un raja-yoga cependant, rien ne vous oblige à poursuivre jusqu'au séminaire d'été. "Au Lotus, note Vairagya, chacun peut évoluer à son rythme." Certains font coup sur coup les trois rajas puis s'inscrivent immédiatement au séminaire d'été. D'autres mettent un an, voire davantage, avant de s'inscrire à un deuxième raja.

Une clientèle diversifiée

A qui s'adresse le raja-yoga? A tout le monde, estime Vairagya, qui ajoute que la clientèle de son centre est très diversifiée. "On y trouve des étudiants comme des professionnels, des secrétaires comme des hauts fonctionnaires." Est-ce un hasard? Toujours est-il que le centre est situé au milieu de la pente douce, entre la basse et la haute ville.

PEANUTS



LES JUNGLES



MUTT ET JEFF



SOURIS MIQUETTE



SCAMP



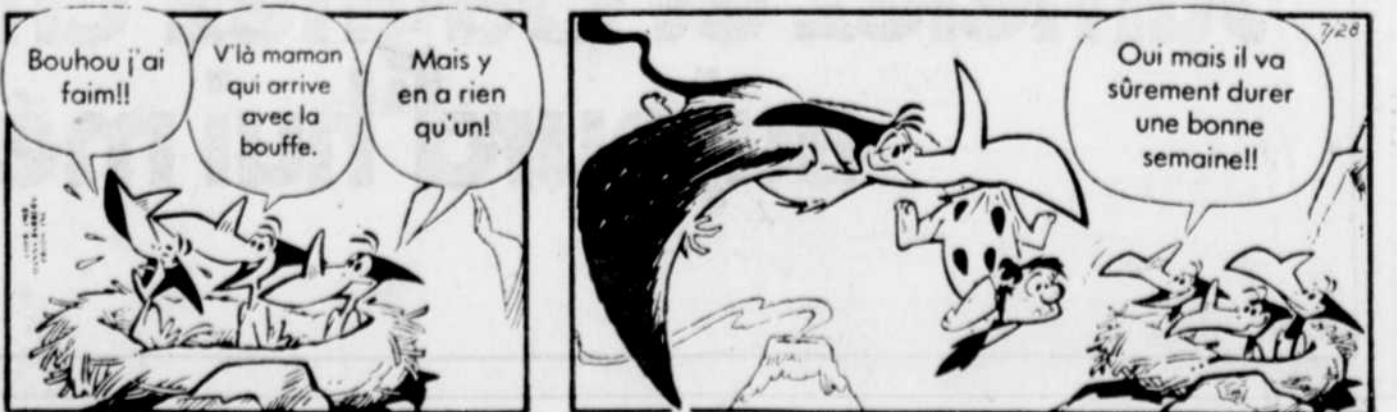
HAGAR L'HORRIBLE



BLONDINETTE



LES PIERRAFEU



QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

Invitation aux gens handicapés

Les personnes handicapées de la région ont jusqu'à mercredi pour s'inscrire à un programme d'activités physiques et sportives spécialement adapté à leurs conditions offert par la corporation Adaptavie.

Cette corporation sans but lucratif, mise sur pied en 1980 avec la collaboration du centre François-Charon, vise à promouvoir l'activité physique pour la personne handicapée, selon ses principaux responsables, il s'agit là d'une expérience unique au Québec.

La programmation d'automne, qui débutera le 11 octobre, prévoit quatre grandes activités: un programme de natation adaptée, deux programmes de conditionnement physique dont le premier de type individuel à caractère thérapeutique et le second de type collectif avec jeux et sports adaptés tels le badminton, le volleyball, le hockey intérieur. Finalement, un quatrième programme à caractère plus spécifiquement sportif offre à la personne handicapée la possibilité de développer ou de perfectionner ses habiletés dans plusieurs disciplines sportives.

Ces activités se déroulent au ntre François-Charon qui loue pour la somme nominale de \$1 ses locaux et ses équipements à la corporation Adaptavie. Conséquemment les frais d'inscription aux différents programmes sont inférieurs à ce que les personnes non handicapées doivent déboursier pour des activités semblables.

Par ailleurs, des activités connexes sont également prévues: ainsi, chaque personne inscrite bénéficie d'une évaluation complète de sa condition physique.

Cette initiative est issue d'handicapés qui se sont regroupés en 1980 pour tenter de se donner des moyens pour sortir d'un certain isolement.

Les coordonnées de la corporation Adaptavie sont le centre François-Charon aux numéros de téléphone 529-9238 ou 529-1235.



Permis de citoyens

Les citoyens du quartier Saint-Jean-Baptiste, à Québec, peuvent depuis le 1er octobre se procurer, pour un tarif annuel de \$25, leur permis de stationner dans les rues proches de leur résidence. Ils n'ont qu'à se rendre au 15 rue Saint-Nicolas, durant le jour, ou au 635 rue Saint-Jean, en soirée, pour acquérir cette vignette auto-collante qui leur évitera bien des contraventions... En effet, les affiches de limitation du temps de stationnement des véhicules se multiplieront, dorénavant, dans les rues du quartier, visant principalement les non-citoyens. C'est ce que démontrent le vice-président du comité exécutif de la ville de Québec, M. Jean-Paul Morency (à gauche) et le conseiller du quartier Saint-Jean-Baptiste, M. Luc Climon (à droite).

Le Soleil, Gilles Lafond

Piscine fermée au Concorde

par François ROY

La magnifique piscine au 4e étage du chic hôtel Loews-Le Concorde sur la Grande-Allée sera temporairement fermée aux usagers pour les mois d'hiver, donc à partir du début de

novembre. Subissant également le contrecoup d'une situation économique défallante, les dirigeants de cet hôtel ont signifié leur décision aux responsables et aux quelque 70 membres du club Soleil qui profitaient de ce service.

M. Yvon Trudel, préposé à cette piscine depuis quatre ans, a fait savoir: "J'ai été avisé par lettre, il y a quelques jours, que mes services n'étaient plus requis à cause de coupure budgétaire..."

Beauport: information jugée nécessaire

par Gérald OUELLET

L'Association des citoyens de Beauport Inc. (ACB) recommande que l'information des citoyens soit considérée comme une question centrale et prioritaire à Beauport et que soit créé un comité du conseil municipal sur l'information des citoyens.

C'est ce que laisse entendre un document d'une vingtaine de pages rendu public, récemment, par M. Réginald Grégoire, président de l'ACB. D'ailleurs, un exemplaire de ce rapport a été transmis également au maire de Beauport, M. Michel Rivard, pour étude.

D'après l'ACB, l'information disponible à Beauport n'est pas systématiquement cachée et les autorités s'efforcent d'améliorer la situation. Malheureusement, cette information est aride, partielle, tardive, im-

prévisible et coûteuse (en temps comme en argent).

Parmi les propositions de l'ACB, certaines concernent les réunions du conseil municipal dont il s'agirait d'annoncer plus fréquemment le lieu, le moment et, le cas échéant, certains sujets particuliers intéressant plus facilement la population. De plus, les ordres du jour devraient être plus précis, explicites, affichés et disponibles à l'avance.

L'ACB ne considère toutefois pas nécessaire de changer la formule actuelle de période de questions, quoi que certaines modifications soient souhaitables.

D'autres propositions de l'ACB concernent l'accès aux procès-verbaux du conseil et à divers autres documents municipaux.

Les procès-verbaux devraient

être disponibles à la bibliothèque municipale. Le tarif d'abonnement aux procès-verbaux devraient être réduit à \$25 par an; une subvention permettrait présentement à quelques personnes de les recevoir gratuitement, mais le tarif officiel est de \$100.

D'autre part, l'ACB appuie la récente décision de la ville de se doter

de son propre bulletin municipal d'information. Quoi inclure dans ce bulletin? Les décisions du conseil et leur suivi, les projets de la ville, les activités officielles des élus et des fonctionnaires (y compris du côté de la CUQ et de la CTCUQ) et les services disponibles aux citoyens.

COURS DE CONNAISSANCE DU VIN

"SOMMELLERIE — OENOLOGIE" avec certificat par L'ÉCOLE DES MAÎTRES (AU CHATEAU FRONTENAC) Les 18 et 25 oct. 01-08 et 15 nov. (session de soir) Inscription au Château Frontenac en semaine: 9h à 18h. 692-0310 et 1-800-463-4806 Professeur: M. Joseph-Aimé Côté

A LOUER

Bureaux de 250 à 13,000 pi.ca., complexe progressif à Place Laurier.

S'adresser à: DENIS DE ROSA 651-7085

Côte-de-Beaupré Vote dans 10 municipalités

par Gérald OUELLET

Dans pas moins de 10 municipalités de la Côte-de-Beaupré, de l'île d'Orléans et Sainte-Brigitte-de-Laval, ils seront 27 conseillers à solliciter, qui ont un renouvellement de mandat, lors des élections du dimanche le 7 novembre prochain.

Comme le stipule la loi, les candidats auront jusqu'au dimanche 24 octobre, à 14h, pour déposer leur bulletin officiel de candidature. De plus, la loi prévoit cette année, le vote par anticipation qui aura lieu dimanche le 31 octobre.

Sainte-Brigitte-de-Laval

Les trois conseillers sortants de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, M. Jacques Guay au siège no 4, Louis-Georges Thomassin au siège no 5, et Michel Vallière au siège no 6 ne feraient connaître leur décision qu'à la mise en candidature le 24 octobre prochain puisque leur terme d'office prend fin avec le présent mandat. Il ne semble pas y avoir d'adversaires connus.

L'Ange-Gardien

A L'Ange-Gardien sur la Côte-de-Beaupré, les conseillers sortants MM. Robert Pinette au siège no 4, Roger Giroux au siège no 5 et Gilbert Mathieu au siège no 6, solliciteront à nouveau les faveurs de l'électorat. Pour le moment, il ne semble pas y avoir d'opposants.

Saint-Joachim

A la municipalité de Saint-Joachim, il y aura élection au siège no 1 laissé vacant par la démission de M. Maurice Gauthier en janvier dernier. Par contre, les conseillers Raymond Fortin au siège no 2 et Marcel Bouchard au siège no 3 se présenteront à nouveau. Ils ne connaissent pas d'opposition pour le moment.

Saint-Ferréol-les-Neiges

Dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, il n'y aura mise en candidature que pour deux postes de conseiller soit celui de M. Jean-Guy Huot au siège no 2 et M. Eugène Lachance au siège no 6. Ils brigueront à nouveau les suffrages aux élections du 7 novembre prochain. Aucun opposant n'est connu pour le moment.

Saint-Tite-des-Caps

Il y aura mise en candidature aux deux postes de conseiller, à la municipalité de Saint-Tite-des-Caps, soit au siège no 2, M. Rosaire Lachance et au siège no 3 occupé par M. Ghislain Duclos. Ces deux conseillers brigueront à nouveau les suffrages lors des élections du 7 novembre prochain.

Sainte-Famille (I.O.)

Pour le moment, il a été impossible de connaître la décision des conseillers Marcel Denis au siège no 1, Ernest Labranche au siège no 2 et Benoit Drouin au siège no 3, ces 3 postes étant mis en candidature pour l'élection du 7 novembre à la municipalité de Sainte-Famille sur l'île d'Orléans.

Saint-Laurent (I.O.)

A la municipalité de Saint-Laurent sur l'île d'Orléans, les conseillers Jacques Coulombe au siège no 1, Léonce Plante au siège no 2 et Fabien Toulouse au siège no 3 comptent solliciter un nouveau mandat. Pour le moment, la contestation semble à peu près inexistante.

Saint-Jean (I.O.)

Dans la municipalité de Saint-Jean sur l'île d'Orléans, il y aura mise en candidature au siège no 2 présentement occupé par M. Jean-Robert Hébert et au siège no 4 occupé par M. Raymond Turcotte. Il semble que ces deux conseillers brigueront à nouveau les suffrages aux prochaines élections.

Saint-Pierre (I.O.)

Les conseillers Jean-Claude Soucy au siège no 2, Julien Bernier au siège no 3 et Lorenzo Guérard au siège no 5 se présenteront à nouveau. On ne connaît pas d'autres candidatures pour le moment.

Sainte-Pétronille (I.O.)

A la paroisse de Sainte-Pétronille sur l'île d'Orléans, les conseillers François Crête au siège no 1, Pierre Deschamps au siège no 2 et Mme Nicole Dubé au siège no 3 se présenteront pour un nouveau mandat. Il n'y a pas d'opposition connue pour le moment.

Résultats



6/36		Prochain		GROS LOT		100 000\$		approx	
Date		4 12 16 19 29 31						no compré- mentaire 35	
01-10-82									
6/6	2	116 859,50\$				MISE-TÔT			
5/6+	18	7 790,60\$				25 26 34 35			
5/6	413	509,30\$				Gagnants 472			
4/6	9099	64,20\$				Lot 105,90\$			
Ventes totales		2 538 736,00\$							

Mini Loto		981147		50 000\$	
81147	5 000\$	147	50\$		
1147	250\$	47	5\$		

Provincial		1784845		500 000\$	
Date	01-10-82	4845	100\$		
784845	50 000\$	845	25\$		
84845	1 000\$	45	10\$		

Inter Loto		380960		250 000\$	
Date	01-10-82	80960	2 500\$	586475	NUMÉROS MOBILES
0960	250\$	339994	26448	2 500\$	
960	50\$	259900	2474	250\$	
60	10\$	10,00\$	060	50\$	

La Quotidienne		Semaine du 27 sept.	
Numéros décomposables			
L	M	M	J
1425	8768	6436	6134
Numéros bonis		7 777\$	
Non décomposables			
179871	647964	897916	973858
463881	124058		

Lotto		Prochain		500 000 \$		approx	
6/49		GROS LOT					
Date		07-10-82		4 14 18 40 43 44			
6/6		1		2 226 750,80\$		et complé- mentaire 5	
5/6+		1		270 739,80\$			
5/6		30		5 397,90\$			
4/6		3248		128,10\$		Ventes totales	
3/6		63389		10,00\$		4 220 065\$	

500 000 \$ garantis en 6/6. Les montants inscrits en 6/6 et 3/6 plus, en l'absence de gagnants forment le cumul du gros lot en 6/6.



Festival de l'ole blanche MONTMAGNY 14 au 21 octobre

un des 53 événements commandités par Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des lots paraissent au verso des billets et des fiches de sélection. En cas de dispute entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

CERTAINS PARTENT... D'AUTRES ARRIVENT.

VOYAGES

CLAIRE CHAMPOUX

À l'image du timbre qui arrive et part aux quatre coins du monde, la nouvelle agence de voyages Claire Champoux, vous offre la découverte de mille et une destinations.

Appelez-nous! Claire Champoux, Luc Moffett, Catherine Aubrée: «les organisateurs bien connus de voyages d'affaires et de loisirs.»

Voyages Claire Champoux Inc. 4, Place Québec, (418) 522-5234
Détenant d'un permis du Québec N° 214 780 94-0794

LES RÉGIONS

DÉCOREZ VOTRE belle crinière!



Birks vous recommande de laisser la mode vous monter à la tête! Nous avons une vaste collection d'ornements nouveaux et brillants pour votre chevelure—tous en exclusivité chez Birks et qui sont à la fois séduisants et bon marché.

Un choix de serre-tête, de peignes et de barrettes: noir serti de perles, noir orné de cristal style Lalique, ivoire et doré, gris et mercure. Les prix vont de \$6 à \$25.

Les ornements illustrés coûtent \$15 chacun

Nous vous invitons à profiter de notre plan "Mise de Côté" pour vos achats de Noël 692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

**POUR MOINS DE \$20 PAR MOIS,
BIRKS VOUS PROPOSE UN DÉCOR DE TABLE
DE TOUTE BEAUTÉ, D'UNE VALEUR DE \$500!**
(plan de 24 mois—sans intérêt)



ADHÉREZ AU PLAN BIRKS DE LA BELLE TABLE!

Voici comment fonctionne ce plan commode. Pour vous qualifier, vous devez acheter pour une valeur minimum de \$500 (aux prix courants) d'articles indiqués plus bas en faisant un paiement initial de \$75.00, soit 15%.

Ce qui, sur un achat minimum de \$500, laisse un solde de \$425.00 dont vous pouvez échelonner les versements mensuels de \$17.71 sur une période de plus de 24 mois. Vous économisez parce que nous n'exigeons aucun intérêt! A une période où les taux d'intérêt sont élevés, c'est nettement avantageux pour vous. Si vous n'avez pas de compte, vous devez remplir les conditions de crédit requises.

Vous pouvez acheter n'importe quel assortiment des articles suivants:
• ustensiles en argent sterling Birks • notre porcelaine fine • un grand choix de verres à pied en cristal au plomb.

Nous vous invitons à profiter de notre plan "Mise de Côté" pour vos achats de Noël 692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

Le choix de Richard Janelle a failli tourner au vinaigre

par Fortunat MARCOUX

VICTORIAVILLE — Le congrès qui a désigné, hier, à Victoriaville, M. Richard Janelle comme candidat du Parti progressiste-conservateur dans la circonscription de Lotbinière lors de la prochaine élection fédérale, a failli tourner au vinaigre.

Lors de la clôture des mises en candidature le 30 septembre, le président du congrès de nomination, M. Serge Fontaine, ancien député unionniste de Nicolet, n'en avait reçu qu'une, celle de M. Janelle.

Or, hier matin, trois nouvelles candidatures ont surgi, celles de MM. Victor Paul et Ronald Robichaud, de Victoriaville, et Bernard Papineau, d'Arthabaska. Ces derniers avaient déposé leur bulletin au bureau du chef Joe Clark au lieu de le faire parvenir à M. Fontaine. Malgré ce vice de procédure, M. Janelle a accepté que ces candidatures soient déposées devant le congrès. Puis, MM. Paul, Robichaud et Papineau se sont désistés tour à tour laissant la voie libre à M. Janelle.

Selon les informations obtenues de source sûre par LE SOLEIL, le trio avait déposé les bulletins au bureau de M. Clark parce qu'il n'avait pas

confiance en l'association des progressistes-conservateurs de Lotbinière dont la présidence est assumée par M. Janelle. Il estimait que ce dernier était en conflit d'intérêt puisqu'il avait manifesté le désir d'être candidat. Chaque bulletin de présentation devait être signé par 25 membres en règle. Or, on était mal placé pour demander à M. Janelle de fournir la liste des membres. Une quarantaine de militants ont tenu une réunion de cuisine, payé leur cotisation de \$3, et signé les bulletins de présentation.

M. Janelle en sera à sa cinquième campagne électorale. Secrétaire particulier de l'ancien chef du Crédit social, feu André Fortin, il fut élu sous la bannière créditiste dans Lotbinière lors d'une élection complémentaire pour désigner un successeur à André Fortin qui avait péri dans un accident de la route. Réélu en mai 1979, il passa dans les rangs progressistes-conservateurs en septembre de la même année. Au scrutin de février 1980, il subissait une cuisante défaite. Il mordit à nouveau la poussière dans la circonscription de Lévis l'an dernier, se classant toutefois deuxième en faisant baisser la majorité libérale de 29,500 à 5,000 voix.



Le leader conservateur Joe Clark a assisté, hier à Victoriaville, à la convention qui a désigné M. Richard Janelle comme porte-étendard du parti lors des prochaines élections fédérales.

Loisirs municipaux Soutien gouvernemental reçu favorablement

par Marcel COLLARD

Mises à part les villes de plus de 25,000 habitants, le programme de soutien à l'organisation des loisirs du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a reçu un accueil très favorable auprès de quelque 800 municipalités du Québec.

Malgré une recommandation de l'Union des municipalités (UMQ) de décliner ces subventions ou de les accepter sans se rendre aux obligations qu'elles imposent, on a reçu l'adhésion d'un plus grand nombre de municipalités, compa-

rativement aux anciens programmes.

Du côté de la direction des programmes municipaux, au ministère, M. Yvon Laviolette, a annoncé que le délai initial, qui se terminait aujourd'hui, avait été repoussé au 15 octobre, à la requête de certaines municipalités.

Selon M. Laviolette, le programme semble plus populaire chez les municipalités dont la population est inférieure à 25,000 âmes, puisque, selon leur indice de richesse, elles ont droit à une subvention équivalant à \$1.60 par capita. Les municipalités de plus de 25,000 âmes doivent se contenter de \$0.50.

Pour bénéficier des subventions, une municipalité doit être dotée d'une structure de

consultation, fournir une programmation des activités pour l'année 1983 et faire état de ses projets en matière d'orientation, d'équipement, de personnel et de budget pour trois ans. Cette troisième condition, selon M. Laviolette, semble poser certains problèmes aux grandes municipalités dont les structures en loisir sont souvent plus complexes.

Le porte-parole de la direction des programmes, répondant à une appréhension de l'UMQ relativement à la garantie de renouvellement du programme, a déclaré que la permanence est reliée à la réponse des municipalités. M. Laviolette s'est dit aussi conscient de la nécessité d'apporter des modifications pour joindre les préoccupations et les besoins des municipalités plus populeuses.

L'avantage du programme, soutient M. Laviolette, c'est que les municipalités peuvent connaître d'avance les montants auxquels elles ont droit. On ne pourrait l'inscrire dans la réforme sur la fiscalité municipale, a-t-il ajouté, puisque le gouvernement tente d'atteindre des objectifs très précis.

Clark veut introduire le vote libre à la Chambre des communes

par Fortunat MARCOUX

VICTORIAVILLE — Dès qu'il reprendra le pouvoir à Ottawa, le Parti progressiste-conservateur procédera à une réforme en profondeur du régime parlementaire canadien en instaurant, en particulier, le vote libre chez les députés.

C'est ce que le chef de cette formation politique, Joe Clark, a promis devant 400 personnes, hier, à Victoriaville, où il assistait à un congrès d'investiture dans Lotbinière en vue du prochain scrutin fédéral. L'ex-député de cette circonscription, M. Richard Janelle, a été choisi sans opposition.

En réponse à une question, M. Clark a promis que sous un gouvernement progressiste-conservateur, tous les députés de la Chambre seraient plus assujettis à la ligne de leur parti respectif. "Ils pourraient voter à leur guise, selon leur conscience et en fonction des intérêts de leurs électeurs", a-t-il expliqué.

Selon lui, il est urgent d'élargir la démocratie aux Communes. Il ne veut pas au sein de son parti de députés qui seraient silencieux comme les 74 représentants libéraux du Québec qui doivent suivre aveuglément la ligne du parti.

Le PQ et l'UN

M. Clark a déclaré que son parti aura des candidats dans toutes les circonscriptions du Québec lors de la

prochaine élection fédérale, même là où le Parti québécois aurait des représentants advenant qu'il décide de faire le saut dans l'arène fédérale pour combattre les libéraux.

Reconnaissant que, selon des sondages, la venue du PQ nuirait davantage au Parti progressiste-conservateur en divisant les votes qu'aux libéraux, M. Clark s'est contenté de préciser: "Ça aura été la décision du PQ, non la nôtre."

M. Clark a répété que son parti a besoin d'une organisation forte au Québec. Pour lui, il n'est pas question que l'Union nationale devienne une aile fédérale. "Pour avoir un gouvernement national, nous avons besoin d'un parti d'envergure nationale", a-t-il souligné.

M. Clark a précisé cependant qu'il entretenait des liens d'amitié avec l'UN. D'ailleurs, le nouveau chef de l'UN, Me Jean-Marc Béliveau, et les anciens députés Roch Gardner (Arthabaska) et Serge Fontaine (Nicolet) étaient présents à ce congrès de nomination. M. Béliveau demeure dans Lotbinière.

Interrogé par LE SOLEIL, M. Béliveau a révélé qu'il votera "bleu" à la prochaine élection fédérale sans toutefois inviter expressément les militants de son parti à faire de même. "Ils seront libres de me suivre mais je leur dirai que le Parti progressiste-conservateur et l'UN poursuivent les mêmes objectifs: battre Trudeau et Lévesque", a-t-il dit.

**Les annonces
classées, un
supermarché
de bonnes
affaires!**

LE SOLEIL
647-3311



**almanach
moderne
1983**

Pour tout apprendre
et tout connaître...

LE CALENDRIER
L'UNIVERS
LES HUMAINS
LES ANIMAUX
LA SCIENCE
L'ALIMENTATION
LES VOYAGES
LES SPORTS
LES SPECTACLES
LA PSYCHOLOGIE
LA CONSOMMATION

**UNE VÉRITABLE
ENCYCLOPÉDIE
ANNUELLE**

3,95\$

Postez à:
ALMANACH MODERNE
5701 Christophe-Colomb
Montréal, Qué. H2S 2E9

Je désire recevoir... exemplaire(s) de
l'ALMANACH MODERNE 1983 au prix de
3,95\$ chacun.
Ci-inclus la somme de \$

NOM

ADRESSE

VILLE

PROV. CODE

EN VENTE MAINTENANT

896 PAGES

Dr Marcel Tremblay
Optométriste
EXAMEN DE LA
VUE - LUNETTES
VERRES DE
CONTACT
DOUBLE Foyer
Jour et soir sur rendez-vous
524-2869
973, 3e Av., Limoilou, Québec

ca

Le Comité des comptables
agréés de Québec

DINER-CAUSERIE

Le Comité des Comptables
Aggréés de Québec et le Centre
des Dirigeants d'Entreprises
présenteront un dîner-causerie
qui aura lieu à l'Auberge des Gouverneurs
de Sainte-Foy, le mardi 5 octobre
1982, à 17h15.

Nous vous invitons à venir
rencontrer nos conférenciers
qui essaieront de vous faire
découvrir non pas les causes de la crise économique
mais plutôt de vous renseigner
sur ce que l'on peut faire en tant que comptable
agréé ou homme d'affaires pour
améliorer la situation économique,
principalement dans la région de Québec.

Les conférenciers invités
seront: M. Pierre Fréchette,
économiste, directeur du
programme en aménagement
de territoire et développement
régional de l'Université Laval; M. Jacques
Garon, économiste, vice-président
marketing de la Banque Royale du
Canada pour la province de
Québec; et M. Bernard La-
chapelle, conseiller en administration,
associé de Charette, Fortier, Haway et
Associés.

POUR RÉSERVATION:
Odette Viens,
687-3333

DOSSIERS

/ Dossier /

Le massacre des Palestiniens (2) Sous le regard des Israéliens

LE SOLEIL publie aujourd'hui la deuxième partie de la reconstitution des massacres de Sabra et de Chatila, au sud de Beyrouth, par le New York Times. Les autorités militaires israéliennes viennent d'autoriser les milices chrétiennes phalangistes à pénétrer dans les camps. Les miliciens font leur entrée... sous l'oeil des Israéliens.

par Thomas L. Friedman

L'attaque des camps palestiniens, de source israélienne, aurait commencé pendant la nuit.

L'armée israélienne avait un poste d'observation, équipé de jumelles et d'un puissant télescope, au sommet d'un building à appartements de cinq étages, dans le secteur nord-ouest du rond-point de l'ambassade du Koweït. De cet endroit, il est possible de voir des parties du camp de Chatila, notamment là où on a découvert des piles de cadavres. Ces corps gisaient à quelque 500 verges de la position israélienne et en ligne de vision directe.

Selon les preuves disponibles, notamment les versions des témoins oculaires, il est probable que les soldats israéliens étaient de garnison à ce poste durant les massacres. La plus forte preuve, découverte par les reporters qui ont visité cet observatoire, découle de la présence de journaux en langue hébreu sur le plancher, datés du jeudi et du vendredi.

Selon un témoin habitant une maison, à environ un demi-mille dans le camp de Chatila, à partir de l'entrée sud, le bruit des bombardements et de l'artillerie ont commencé à se faire entendre vers 16 heures. Tout ce vacarme provenait de la porte sud.

Jugeant de la façon dont les maisons ont été détruites à l'entrée sud du camp, des porte-parole de l'armée libanaise disent qu'il semble que les miliciens aient tenté d'abord "d'affaiblir" le secteur, en utilisant des armes de fort calibre, probablement des fusils sans recul. C'est bien ce que semble avoir entendu le témoin, qui s'est identifiée comme madame Hashem, épouse de Abdul Hadi Ahmed Hashem, vers les 16 heures. Une heure plus tard, a rappelé le témoin, son mari et elle ont pris les enfants pour fuir la maison et courir vers le nord, pour échapper à la canonnade. Un moment donné, rappelait-elle, son mari décida de retourner à la maison pour récupérer de la nourriture pour les enfants. Son corps, criblé de balles, y a été retrouvé par la suite.

Sans distinction

A partir du moment de leur entrée dans le camp, disent d'autres témoins, les milices n'ont apparemment fait aucun effort pour distinguer les Palestiniens des Libanais; il y avait un bon nombre de Libanais dans le camp de Chatila, qui y habitaient après avoir fui le Sud-Liban, au cours de la dernière décennie.

Une jeune Libanaise, Ilham Dahir Mikdaad, 32 ans, a été découverte près de la rue principale de Chatila. Elle avait été abattue d'un coup de revolver. Dans la paume de sa main gauche, elle tenait sa carte d'identité libanaise. Selon des hospitaliers, il se peut qu'elle ait tenté de leur montrer pour leur expliquer ce qu'elle était. Ils estiment qu'elle a été assassinée, à un certain moment entre

la nuit de jeudi et le matin de vendredi.

Selon le chirurgien en chef de l'armée libanaise, le colonel Marcel Prince, comme selon les employés des services sanitaires, tous ces gens dont les corps ont été retrouvés à l'entrée sud de Chatila ont été tués au hasard, tandis que d'autres semblent avoir été alignés debout face aux murs et fusillés.

Un certain nombre ont été retrouvés au pied d'un mur, les corps empilés les uns sur les autres portant de multiples blessures de balles. Ils ont apparemment été tués le jeudi soir, selon des porte-parole officiels. Il semble dans d'autres cas que des familles entières aient été massacrées à table. D'autres furent trouvés morts en vêtements de nuit. Certains avaient la gorge tranchée. D'autres avaient été mutilés avec des sortes de grosses lames, peut-être des haches.

Des gens de Chatila ont dit dans des interviews que certains miliciens étaient arrivés avec des couteaux et des cordes, dont on se serait servi pour lier des victimes ensemble. Mais selon le colonel Prince, la plupart des morts sont tombés sous les balles et "la tuerie a été effectuée très rapidement". Plusieurs ont couru pour ne pas se trouver dans le chemin des milices et il était naturel qu'ils aillent chercher refuge plus au nord au camp de Sabra, via l'hôpital Gaza. D'autres ont fui vers le sud, à l'hôpital Akka, en face de Chatila.

Des témoins

Taleb Aloumi, charpentier de 26 ans, et son frère Fawzi, 22 ans, ont rappelé qu'ils étaient assis avec un groupe d'hommes en train de boire du thé chez eux, au centre de Chatila, vers 18h, jeudi, quand ils entendirent un grand bruit et de la fusillade provenant de l'extrême sud du camp. Deux des hommes du groupe furent dépêchés pour aller voir ce qui se passait et ils revinrent en criant que les hommes de Haddad tuaient les gens du camp de Chatila. Certains se sont alors réfugiés avec leurs familles dans des abris, tandis que d'autres, notamment les deux frères, s'amenèrent avec environ une douzaine d'autres réfugiés à l'hôpital Gaza, qui était devenu un lieu de rendez-vous depuis l'évacuation de l'Organisation de libération de la Palestine.

Entre-temps, Zaki F. était chez lui près de l'hôpital Gaza, jeudi après-midi, quand il entendit les premiers rapports de gens qui fuyaient le voisinage, selon lesquels les milices de Haddad parcouraient Chatila "en frappant les gens à coups de couteau". Il se souvient que vers 16h, ce jeudi, il décida d'essayer de se rendre à la position détenue par l'armée israélienne, sur la côte en face du stade, pour essayer de voir ce qui se passait. On savait fort bien à ce moment-là dans le camp que tout le secteur était encerclé par les forces israéliennes.

A suivre



A Sabra, après le passage des phalangistes.

UPI

/ Témoignage /



A la prison de Saint-Joseph de Beauce, un travail dévolu aux détenus: le ramassage des feuilles mortes.

Une journée en prison

Fortunat Marcoux, journaliste au SOLEIL, a refusé par principe de payer une amende relative à une infraction aux règlements de la circulation de la ville de Thetford. Il a écopé d'une peine de prison. Il raconte ici son aventure d'une journée derrière les barreaux.



fortunat marcoux

Au centre de détention de Saint-Joseph de Beauce, on ne fait aucune distinction entre un prisonnier qui y purge une peine de moins de 23 mois d'emprisonnement pour des actes criminels graves qu'il a commis, et un autre qui est là pour un séjour d'une ou deux journées pour refus ou incapacité de paiement d'amende.

La semaine dernière, j'y fus incarcéré pendant une journée, après avoir refusé de payer des frais au montant de \$38,30 que j'estimais trop élevés pour une contravention de stationnement entraînant une amende de \$5. La cour m'avait donné le choix: payer l'amende et les frais ou trois jours de prison. On m'a laissé partir après un jour de détention. On ne m'a pas fait de faveur. C'est la coutume.

Appréhendé sur les lieux de mon travail, vers 10h30, je suis conduit au poste de police municipale. Avant de m'écrouler, le responsable du service des enquêtes me demande de lui remettre l'argent que j'ai en poche: \$1,245,65. Ebaï, il dit: "Et tu refuses de payer?" Je rétorque: "Oui, par principe. Vous avez envoyé ce matin un policier, carnet de reçus en main, pour essayer de collecter la dette. Pourquoi ne pas procéder de la même façon avant d'entreprendre les procédures judiciaires, ce qui permettrait aux chômeurs et assistés sociaux en nombre de plus en plus élevé de s'éviter des frais onéreux?"

J'étais en furie parce que la municipalité ne m'avait pas fait parvenir une demande de paiement. Le seul avis que j'ai reçu, fut une sommation de comparaître le 15 mars 1982 alors que j'avais planifié des vacances pour cette période. Coincé, je signe un aveu de culpabilité que je remets au service des enquêtes. Le directeur m'informe qu'en agissant ainsi je m'évite des frais élevés. Je ne marche plus lorsque, de retour de vacances, j'apprends que ces frais se chiffrent à \$38,30.

Conditions de détention

En cellule, je fais connaissance avec deux jeunes assistés sociaux mariés. Jeannot à qui on réclame \$263 pour un excès de vitesse et un "start" ou 6 jours de prison, et Roland qui a choisi deux peines concurrentes de 3 jours d'emprisonnement à cause de son incapacité de déboursier \$136 pour un excès de vitesse et un feu rouge "brûlé". Il y a également un quatrième détenu, un thetfordois qui était recherché depuis deux ans par la police de Montréal.

A midi, on nous sert un repas préparé par un restaurant. Chacun a choisi son menu. Aucune table n'est disponible. On doit se débrouiller tant bien que mal. L'heure du transfert approche.

A 13h45, le "panier à salade" arrive. Toutes les mesures de sécurité sont prises. Deux gardiens nous accompagnent. Le prévenu qui était recherché depuis 1980, est le seul du groupe à avoir les menottes aux poignets. Il est profondément humilié. Il dit n'avoir jamais fait de prison.

Quarante-cinq minutes plus tard, c'est l'arrivée au centre de détention de Saint-Joseph de Beauce, une vieille prison dont l'existence remonte en 1865. Les locaux sont exigus. Trente-sept pensionnaires y logent.

On est à l'étroit dans les bureaux de l'administration. En attendant que les formalités d'admission soient remplies, on nous envoie dans la petite salle où les prisonniers peuvent recevoir leurs pro-

ches parents trois heures par semaine à raison d'une heure par jour les lundis, mercredis, vendredis ou dimanches. La chaleur y est suffoquante. Une heure plus tard, mon tour vient. En vérifiant mon dossier, le fonctionnaire constate l'absence d'antécédent judiciaire et fronce les sourcils en prenant connaissance de la nature de l'incarcération et me dit: "Pourquoi n'as-tu pas payé?" Je me contente de lui répondre: "Ça te démontre une fois de plus que les gens qui sont ici ne sont pas tous des bandits."

Pour le moment, il n'y a pas de cellule disponible. On me fait attendre, isolé dans un cachot de 7' x 3'. Il n'y a qu'un lit riveté au plancher et au mur, et une petite poubelle pour satisfaire ses besoins naturels. Le matelas est si sale que je n'ose pas m'y asseoir. Plus tard, j'apprendrai que j'avais été incarcéré dans le "trou", endroit que l'on trouve dans toutes les prisons pour enfermer des pensionnaires récalcitrants.

Quarante-cinq minutes plus tard, un gardien vient me chercher et m'invite à prendre une douche. Le bain est obligatoire. Etant donné que je serai libéré dès le lendemain matin, je revêts les mêmes vêtements. Le surveillant me retire ma cravate mais me laisse ma ceinture et mes chaussures non lacées.

A un prisonnier en séjour prolongé, le centre de détention fournit, chaque semaine, deux jeans, trois gilets, trois caleçons, trois paires de bas, des bottines ou des souliers.

On me conduit à la salle communautaire du rez-de-chaussée. Neuf détenus y sont déjà même s'il n'y a de la place que pour huit. C'est là que les prisonniers passent la journée, du lever à 8h jusqu'au coucher à 23h, à l'exception des sorties d'une heure dans la cour extérieure, le matin et en après-midi. Ils y prennent leurs repas servis dans des cabarets. Le plancher, le plafond et les murs sont en béton. Il y a deux tables de quatre places revêtues au plancher, un banc fixé au mur, et un téléviseur en noir et blanc. Il n'y a aucune chaise. Des prisonniers préfèrent s'allonger sur le plancher. Dans une pièce attenante non fermée, il y a un urinoir, un lavabo, et une toilette à peine dissimulés derrière des portes battantes qui ne se verrouillent pas. Pas de miroir. La douche ne fonctionne pas.

Les pensionnaires sont gentils et accueillants. L'un purge une peine de 20 mois. D'autres expient des sentences de 8 et 6 mois. Les autres sont là pour moins d'un mois. En soirée, deux prévenus seront libérés. L'un, chômeur, y sera resté une journée au lieu de payer \$160 pour deux démarrages rapides (starts) avec son automobile dans le centre-ville de Thetford.

"Tu es ici pourquoi?" me demande-t-on. "Pour une contravention de \$5", dis-je. C'est la stupeur. On hésite à me croire. "Ça n'a pas de sens! Ici, un prisonnier coûte \$126 par jour à l'Etat", m'expliquent-ils.

On ne croit pas en la justice

Ici, on ne croit pas en la justice. Les sentences sont trop inégales. L'un a écopé de 3 jours pour \$43,30; un autre a reçu 12 jours pour \$47,30; un troisième s'en est tiré avec 3 jours pour deux infractions totalisant \$156; un quatrième a récolté 6 jours pour deux infractions se chiffrant à \$263.

Les séjours à la prison varient d'un cas à l'autre. Il y a des libérations après une journée de détention sur des sentences de 3, 6 et même 30 jours à être purgées.

L'heure du souper approche. "On mange bien ici", affirment mes compagnons. Cette fois, ils sont déçus. Le macaroni au jus de tomate qui constitue le mets principal, prend le bord de la poubelle. On mange la patate au four et le

dessert (pouding à l'érable), puis des rôties (toast) pour calmer son appétit. On ne peut faire griller trop de pain puisque chacun n'a qu'un carreau de beurre.

Un Père Noël

Celui qui a un peu d'argent de poche, peut s'offrir des douceurs à la cantine: des cigarettes, des boissons gazeuses, du chocolat, etc., et même du beurre d'arachide. Eh oui, le beurre de peanut est un luxe en prison. Cependant, les prisonniers n'ont pas d'argent. Privés des prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale, ils sont sans ressource.

En soirée, je suis revenu de la cantine en emportant dans mes bras 10 boissons gazeuses, 10 barres de chocolat, deux paquets de cigares, et 20 cartons d'allumettes que j'ai offerts à mes compagnons. En déposant le tout sur les deux tables, ça s'est envolé comme si j'avais offert des sucrons à des enfants. On me baptisa du sobriquet "Père Noël".

Le centre de détention fournit deux paquets de tabac par semaine à chaque prévenu fumeur sans ressource. C'est la seule gracieuseté offerte par l'institution.

Les loisirs sont inexistantes. Pas de journaux. Deux pensionnaires occupent leur temps à fabriquer des ceruils miniatures en utilisant des bâtonnets de crème glacée. Le téléviseur est là mais on peut difficilement y suivre ses émissions favorites tellement il y a de bruit. On peut heureusement jouer aux cartes (dame de pique) grâce à un jeu usé prêté par un compagnon.

Pendant la soirée, à des périodes fixes, les pensionnaires peuvent téléphoner à leurs proches parents ou prendre leur douche. A tour de rôle, ils lavent le plancher et la salle des toilettes et ramassent les ordures.

Aucun gardien ne pénètre dans la salle communautaire quand les prisonniers y sont.

A 23h, c'est le coucher. On me désigne la cellule 31. On me fournit deux draps, et une couverture. L'endroit est malpropre. Le matelas est aussi dur que le plancher. Je ne fermai pas l'oeil de la nuit. J'entends encore les cent pas des gardiens faisant leurs rondes coutumières. Nos cellules individuelles sont situées près des bureaux administratifs où il y a un va-et-vient incessant. Le bruit et le volume de la radio me dérangent toute la nuit. Les prisonniers qui couchent aux premier et deuxième étages ne subissent pas ces inconvénients.

Vive la liberté!

A 8h, on se lève pour retourner dans la salle communautaire. En retirant mes draps, je vois l'envers du matelas largement maculé de sang séché depuis plusieurs jours.

On déjeune: 1/4 de verre de jus d'orange, un demi-bol de céréales, deux toasts froids, un café, un carreau de beurre et un sachet de marmelade. J'ingurgite le liquide. J'ai faim mais je m'en fiche car l'heure de la libération approche. A 9h, on m'expulse en compagnie de deux des trois Thetfordois qui avaient été incarcérés en même temps que moi la veille. Si on est venu nous chercher à Thetford, on n'est pas venu nous y reconduire. On s'est débrouillé beaucoup plus facilement que le jeune homme de Saint-Ferdinand d'Halifax qui avait été libéré prématurément à 22h sous une pluie battante, sans argent. Ce dernier avait dû parcourir une cinquantaine de milles sur le pouce pour regagner sa demeure.

Satisfait de mon expérience, je ne puis m'empêcher d'être triste à la pensée que certains de mes compagnons devront vivre dans ce milieu pendant quelques autres mois.

LA PAGE ÉDITORIALE

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:

Jacques-G. Francoeur

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:

Claude Masson

Président et directeur général:

Paul-A. Audet

Directeur de l'information:

Gilbert Athot

Vice-président et trésorier:

Charles-A. Poulin

Directeur de l'édition:

Marcel Pénin

La quête de précieux emplois



marcel pénin

D'après une étude commandée par le gouvernement fédéral, quelque 800,000 Canadiens perdront leurs allocations de chômage d'ici deux mois. Plus du tiers d'entre eux — 300,000 — résident au Québec.

Ils n'auront pas tous recours au bien-être social, mais environ 9,000 d'entre eux iront grossir tous les mois les rangs des assistés sociaux. Au Québec, 15 pour 100 des chômeurs sont de futurs assistés sociaux. Quant aux autres, ils ne retrouvent pas tous un emploi. Bon nombre épuisent leurs économies, ou s'en remettent au soutien de leur famille pour vivre.

Cette situation scandaleuse appelle la remise en question de tous les dogmes économiques. Les gouvernements ont eu l'imagination lente jusqu'ici. C'est à peine si des programmes d'urgence commencent à porter fruit. Mais là où des efforts sont consentis, le public répond. C'est le cas pour Corvée-habitation, où un réveil est perceptible. C'est le cas aussi pour le travail partagé, où la réponse des travailleurs est plus positive depuis quelques semaines; un premier bilan indique qu'environ 67,000 Canadiens ont pu conserver leur emploi grâce à un effort solidaire des employés de toute une entreprise.

C'est du côté des entreprises que la réaction tarde. L'Association canadienne des manufacturiers déplorait elle-même la semaine dernière la timidité des hommes d'affaires devant le changement, leur retard à s'adapter aux nouvelles technologies et la faillite de leur planification. Malgré des efforts louables enregistrés ici et là pour accroître l'exportation et mettre au point des produits nouveaux, on semble encore beaucoup plus enclin à réduire l'activité industrielle et commerciale qu'à innover.

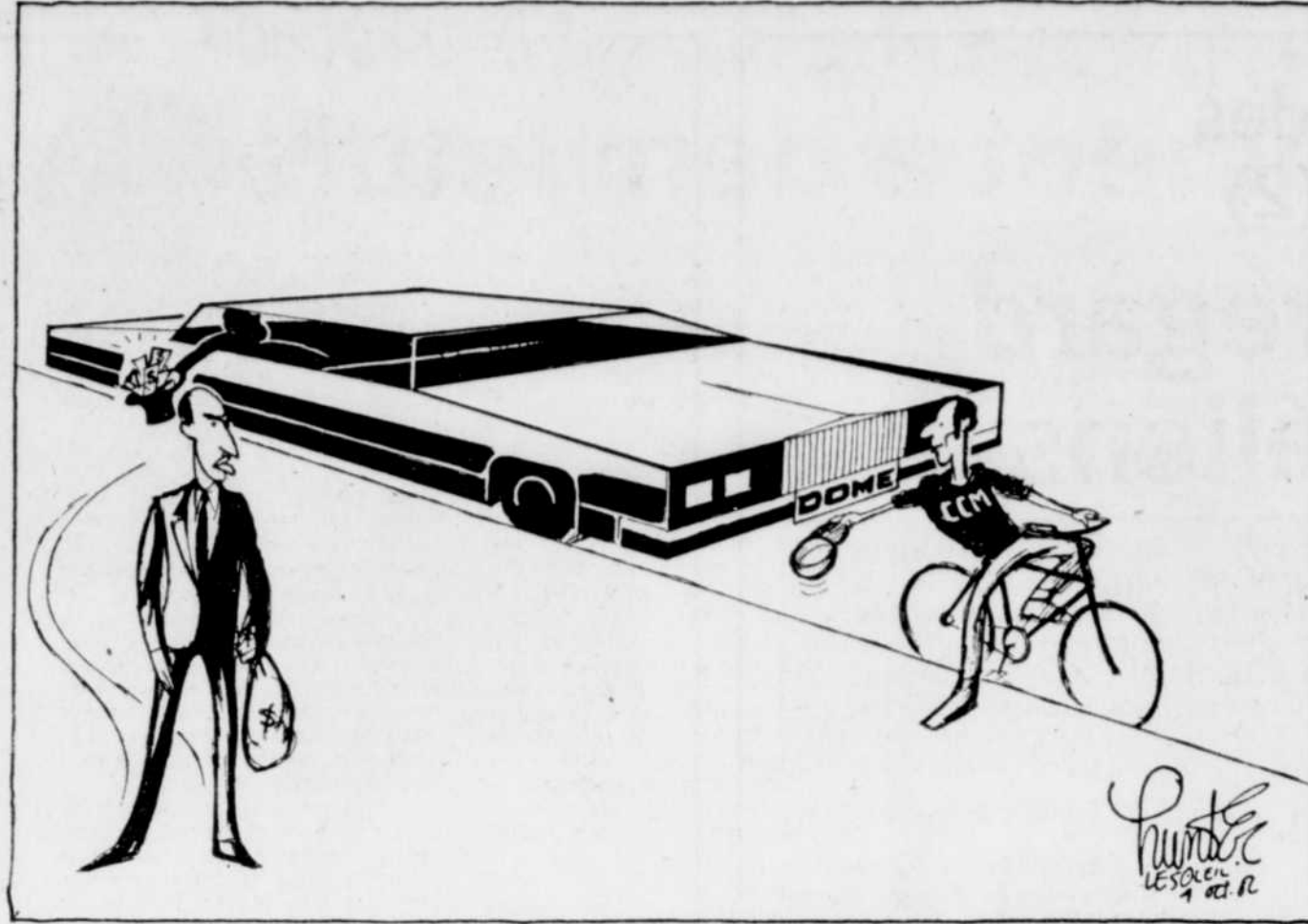
Si on additionne les sommes qui sont versées aux chômeurs et celles, de plus en plus astronomiques, qui sont déboursées au titre de l'aide sociale, il faut constater que des dizaines de milliards s'envolent en pure perte, alors que la croissance économique oscille autour de zéro.

Parmi les suggestions les plus récentes pour renverser cette chute vers la misère, on relève la proposition du Conseil économique du Canada, qui préconise une réduction de taxes de \$2 milliards pour stimuler la consommation. Devant l'ampleur du déficit actuel, tant à Ottawa que dans les provinces, cette mesure sera mal reçue. C'est plutôt du côté de la production qu'il faut stimuler l'activité, en abaissant les prix et en privilégiant les industries de pointe.

Le gouvernement fédéral a timidement ouvert une porte, avec son programme de travail partagé. Cette solution devrait être davantage explorée et raffinée, pour fournir une chance aux milliers de jeunes sans-emploi d'acquiescer une expérience pratique dans les usines et bureaux.

L'exemple de Corvée-habitation devrait être étendu à d'autres secteurs. La barrière psychologique du chacun pour soi commence à céder. C'est l'heure d'innover.

Le Québec comptera 500,000 chômeurs au cours de l'hiver, sans compter les assistés sociaux, dont le nombre enfle chaque mois. Si ce désastre ne suffit pas à mobiliser les deux gouvernements qui nous dirigent, à secouer l'attentisme des hommes d'affaires et à obliger les syndicats à repenser leurs priorités, aussi bien dire adieu à la décence. Les conditions seront bientôt réunies pour une profonde révolte sociale.



revue de presse

■ Extraits d'éditoriaux puisés dans les journaux de langue anglaise et traduits par la Presse canadienne.

Victoire contre la Loi 101

Le Français est la première langue d'usage au Québec. La décision de la Cour supérieure qui confirme le droit constitutionnel des parents qui ont reçu leur éducation en anglais, n'importe où au Canada, d'envoyer leurs enfants dans des écoles anglaises ne changera pas cette affirmation mais elle représente un sérieux avertissement pour le reste du pays.

Les enfants impliqués par cette décision ne sont qu'une infime partie de la population. Selon un spécialiste de l'Université de Mon-

tréal, si la loi québécoise était maintenue, la proportion d'anglophones dans le système scolaire au Québec serait de 7.1 pour cent en l'an 2001, comparativement à 8.7 pour cent sans la Loi 101.

Le fait d'envoyer les enfants des immigrants dans le système scolaire français peut être défendu. Cela enlève la menace de voir l'usage du français diminuer sérieusement à Montréal. Et cela ouvre la voie à la création au

Québec d'une véritable société multiculturelle francophone.

Malgré les déclarations de certains nationalistes québécois qui affirment que cette décision du tribunal rend plus évidente la nécessité de faire l'indépendance du Québec, il n'en demeure pas moins que c'est une victoire pour ceux qui croient que le Canada doit demeurer uni et bilingue si le reste des provinces canadiennes prend au sérieux les conclusions de ce jugement.

Vancouver Sun

Jean Drapeau aurait dû se retirer

La décision de Jean Drapeau de se porter candidat à la mairie de Montréal a soulevé bon nombre de réactions. D'abord, la satisfaction de voir qu'il s'est suffisamment remis de sa récente attaque pour revenir au travail, et ensuite de frustration, parce qu'il se fera probablement réélire et qu'il continuera d'administrer à sa manière dictatoriale tout en maintenant le niveau élevé de dépenses

entraînant ainsi la ville de Montréal dans des difficultés financières plus profondes.

Jean Drapeau a été maire de Montréal durant 25 des dernières 28 années et il est maintenant âgé de 66 ans. Il rendrait sûrement service à sa ville en se retirant pour permettre à quelqu'un d'autres de tenter de remettre sur pied les finances montréalaises et sur-

tout pour faciliter un retour à une plus grande vie démocratique dans les débats du conseil municipal.

Drapeau aura des opposants dans cette campagne électorale, mais, à moins que les électeurs aient un important changement d'attitude, cette élection ne sera qu'une simple formalité.

Ottawa Citizen

La popularité de Trudeau

Le récent sondage Gallup qui démontrait que le premier ministre Trudeau était toujours plus populaire que Joe Clark et Ed Broadbent devrait inciter les dirigeants du Parti conservateur canadien à se poser de sérieuses questions.

Les résultats seraient-ils les mêmes si les conservateurs étaient capables de se rallier derrière leur chef, comme le font les libéraux, et s'ils étaient en mesure de démontrer qu'ils le supportent avec autant d'ardeur que leurs adversaires?

Les doutes souvent exprimés

ouvertement à l'intérieur des rangs du parti et les attaques sporadiques sont, sans aucun doute, des facteurs importants dans la perception que se font les gens du leadership de Joe Clark.

Les résultats des sondages ne devraient pas être ceux que l'on voit présentement, étant donné le record peu reluisant du gouvernement libéral, particulièrement au chapitre de l'économie, et le peu d'estime que soulève le premier ministre Trudeau.

Le Parti conservateur ne peut pas ignorer que les résultats de ce

sondage sont plutôt le reflet de leurs propres manque de discipline plutôt que de l'image projetée par leur chef.

Comment les conservateurs peuvent-ils changer cette perception du public et cela pour le mieux?

Un vote de confiance est prévu lors de la convention de janvier à Winnipeg. Ne serait-il pas opportun que les conservateurs profitent de l'occasion pour se ranger définitivement derrière Clark ou un autre chef?

Medicine Hat News

Prisons à six et cinq pour cent

Dans le monde fédéral du six et du cinq pour cent, personne ne doit se surprendre de constater que le système carcéral fera lui aussi l'objet d'une révision pour diminuer ses coûts. Mais ce qui doit inquiéter davantage le public

c'est la décision de réduire la sécurité et le personnel dans les pénitenciers.

Cette décision augmentera les responsabilités du personnel en poste et compromettra sans aucun

doute la sécurité dans les pénitenciers. Suite à l'émeute sanglante de l'Institut Archambault, certaines décisions administratives laissent songeurs...

Regina Leader Post

notes de lecture

Rêves d'empire: l'histoire dans son plus beau



laurent laplante

(collaboration spéciale)

On ne sait trop ce qu'il convient d'admirer le plus dans le rigoureux et somptueux album qui a nom "Rêves d'empire — Le Canada avant 1700". Le projet lui-même, en effet, mérite déjà des éloges, mais aussi chacun des aspects de la réalisation, depuis la rédaction jusqu'au choix des documents, depuis la qualité des reproductions jusqu'à la minutie des recherches. André Vachon et son équipe ont assurément produit, comme premier ouvrage de la nouvelle collection "Les documents de notre histoire", un séduisant chef-d'oeuvre.

Au départ, répétons-le, un projet aussi ambitieux qu'intelligent: on rassemble en une exposition (à laquelle les Québécois ont été conviés au pa-

villon Casault de l'université Laval) l'ensemble des documents qui racontent une tranche de notre histoire, mais on veille aussi, pour conserver trace de cette exposition, à reproduire dans un album tous et chacun de ces documents. Chacun pourra, dès lors, une fois l'exposition repartie, reprendre à tête reposée et autant de fois qu'il le voudra le cheminement que présentait l'exposition. Voir était une chose, conserver en était une autre; le projet jumelait les deux.

Restait à offrir une réalisation digne du projet. Ce fut fait. Au prix, sans l'ombre d'un doute, d'une patience à désarçonner un bénédictin. Qu'on y songe, en effet: l'album — comme l'avait fait l'exposition — reproduit des documents dispersés en 52 institutions ou collections privées! Tel élément devait donc être localisé à la Bibliothèque Estense de Modène et tel autre dans les archives privées de la famille LeMoyne de Sérigny...

Et ce n'est pourtant là

qu'une facette de cet exploit. Il convient, en effet, de s'incliner devant la rigueur de la présentation. Entendons par là, d'abord et avant tout, la solidité et la clarté du plan: un historique décrit au départ la trajectoire d'ensemble et sert d'introduction aux huit sections spécialisées; chacune de ces sections comprend, à son tour, une courte entrée en matière qui précise de nouveau les objectifs et le terrain visé; suivent enfin, comme autant de preuves et d'illustrations, des documents éclairants, minutieusement décrits, parfaitement intelligibles et probants. Du fait que cette rigueur et cette logique se maintiennent d'un bout à l'autre de l'album, n'allons pas conclure que l'on soit ici en face d'une thèse antiseptique et rébarbative. Que des destinations soient clairement indiquées ne suggèrent pas que le voyage sera morne!

La beauté formelle de la réalisation ne doit pourtant pas dissimuler l'essentiel. Or, l'es-

sentiel, est que le texte et les documents ajoutent à nos connaissances historiques. Des impressions sortent de la lecture corrigées ou carrément contredites; des doutes se dissipent; des rumeurs accèdent au rang de certitudes. Ainsi, contrairement à ce qu'on imputait peut-être à une monarchie française souvent triomphaliste, les rois de France ont maintes fois ordonné à leurs représentants en terre canadienne de mettre fin à l'expansion territoriale et de procéder au regroupement sécuritaire de la population. De la même manière, les documents établissent hors de tout doute que le processus de l'assimilation, loin d'amener les autochtones à se plier aux moeurs françaises, a plutôt conduit les premiers Canadiens (et nous par ricochet) à accepter les valeurs et les comportements des premiers occupants du sol.

André Vachon a donc raison de noter, au chapitre intitulé "société et culture":

"C'est à cette époque (1672), aussi, que commença à se généraliser la course des bois, laquelle allait développer chez les colons l'esprit d'indépendance et provoquer des désordres inconnus jusque-là. On verrait, chez les Canadiens en particulier, apparaître certains traits de caractère permanents: la fierté, allant souvent jusqu'à l'orgueil; l'esprit d'indépendance, allant jusqu'au rejet de l'autorité; la passion de l'aventure, allant jusqu'à l'abandon de la vie en société. Il faut reconnaître en tout cela l'influence — et même l'ascendant — des Indiens sur un grand nombre de jeunes gens..." Verdict qu'André Vachon s'empresse de nuancer, tant il redoute les généralisations imprudentes!

A ce prix (\$14.95 ou \$24.95 pour l'édition reliée), c'est une aubaine.

André VACHON, Rêves d'empire — Le Canada avant 1700, ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1982, 382 p.

billet

On oublie toujours les mêmes!



raymond giroux

Peut-être n'y a-t-il là qu'un chapitre mystérieux de la stratégie d'une centrale syndicale, mais le blocage du Front commun sur la nécessité d'y inclure les travailleuses des garderies en dit long sur les priorités du Québec.

Elles sont environ 4,000 ("elles" incluant le très petit nombre "d'eux" de sorte que le féminin l'emporte...) dont 900 syndiquées à la CSN.

Pratiquement abandonnées à des salaires de créve-faim variant entre le minimum légal et un sommet de plus ou moins \$8 l'heure, personne n'avait parlé d'elles comme d'un sujet à traiter pendant les débats "virils" de l'automne syndical.

Je sais que bien des mères de familles préfèrent garder leur enfant à la maison plutôt que de les confier à des "étrangers".

Mais le gouvernement tire profit de cette mentalité traditionnelle qui limite la pression sur le marché du travail et le dégage de bien des responsabilités.

Certains syndicats emboîtent facilement le pas, comme on vient de le voir dans le cas de la FTQ la semaine dernière, alors qu'elle a dit publiquement ne pas vouloir des employées de garderies dans le Front commun.

Car l'argent que le gouvernement devra donner pour assurer la garde des milliers d'enfants abandonnés devant Goldorak avec pour toute pitance un sac de chips, une grande bouteille de seven-up et deux tranches de fromage Kraft "en plastique", sera nécessairement enlevé des poches des "vrais" travailleurs.

Le silence de la Centrale de l'enseignement dans ce dossier par contre, s'expliquerait-il par le fait que si l'éducation des enfants de 6 à 15 ans vaut un salaire de \$50,000, celle des moins de 5 ans mériterait trois fois moins?

C'est une position plutôt inconfortable dans le cadre d'une école au service de la classe ouvrière!

Que les enseignants le disent publiquement, ou alors qu'ils prennent les moyens pour que les éducatrices des garderies reçoivent un sort tout aussi honorable que le leur.

Si le fait que seule la CSN se soit occupée des garderies en fait automatiquement des institutions pour les assistés sociaux, dans l'esprit de certains, la CEQ n'a qu'à tenter de s'y infiltrer.

Une telle ouverture prolétarienne de la CEQ auprès de basses salariées aurait possiblement des effets bénéfiques: une fois les enseignantes promues à la responsabilité des programmes au ministère de l'Éducation, elles verraient à intégrer les garderies là où elles vont en réalité, dans le processus éducatif. Et l'idéologie serait sauf!

Reste à connaître la position "finale" du gouvernement tirailé entre la social-démocratie et la crise. Si le président du Conseil du trésor, Yves Bérubé, répond non à toute demande qui coûte un cent de plus, j'aimerais entendre la version de la vice-présidente de ce même Conseil, Pauline Marois.

La ministre, en effet, est aussi responsable des garderies et de la condition féminine. Pourra-t-elle les encourager d'un côté, et de l'autre leur dire non merci, vous ne serez pas mieux payées? Attendons, voir!

LA PAGE DES LECTEURS

Contraception et sexualité

L'avortement à démystifier

(Lettre adressée à M. Louis Auger de l'Anse-Pleureuse)

La présente fait suite à votre article publié dans LE SOLEIL du 2 septembre dernier et intitulé: **Prévenir l'avortement**. Notre pratique quotidienne nous amène à rencontrer des adolescentes, femmes et couples qui, après mûre réflexion, décident librement d'interrompre leur grossesse. Les motifs réfèrent à toute une gamme de situations personnelles, familiales, économiques, sociales et médicales; aucune d'entre elles ne choisit cette alternative de gaité de coeur et toutes auraient préféré ne pas être enceintes.

Concernant les conséquences médicales de l'avortement le Dr Henry Morgentaler (1) affirme que l'avortement médical bien fait comporte peu de risque. Il n'en reste pas moins que certaines complications peuvent survenir; M.

Morgentaler écrit que la perforation utérine en est une qui survient rarement. Les dangers consécutifs à une perforation sont moins importants sous anesthésie locale car la personne peut réagir à la douleur et, par là, signifie au médecin qu'il est en présence d'une situation anormale qui exige de sa part une attention particulière; quant au risque d'hémorragie il est pratiquement inexistant avant dix semaines de gestation étant donné que la circulation utérine est peu développée. Des études sérieuses (2) portant sur des centaines de milliers d'avortements faits, indiquent un taux de complication minime en ce qui a trait à la stérilité, conséquemment à un avortement mal fait ou à un accouchement difficile. Certaines femmes souffrent d'une incompréhension du col, c'est-à-dire d'un affaiblissement des fibres

musculaires du col de l'utérus, ce qui peut entraîner des avortements spontanés (fausses couches) à 5 ou 6 mois de grossesse. Cet état se traite en pratiquant une suture spéciale du col qui permet à la grossesse de se poursuivre jusqu'à terme.

A propos des conséquences psychologiques, une notion ancrée dans la population est celle qui présume que tout avortement constitue pour toutes les femmes une torture morale, émotionnelle et mentale. Une recherche effectuée au Québec en 72 (3) par Rinflet et ses collaborateurs démontrent que 4 femmes sur 5 qui ont eu recours à un avortement dans des conditions sûres pour leur santé, en ont surtout ressenti du soulagement; aussi, Ososky et ses collaborateurs (4) rapportent que sur 250 femmes ayant subi un avortement thérapeutique dans l'Etat

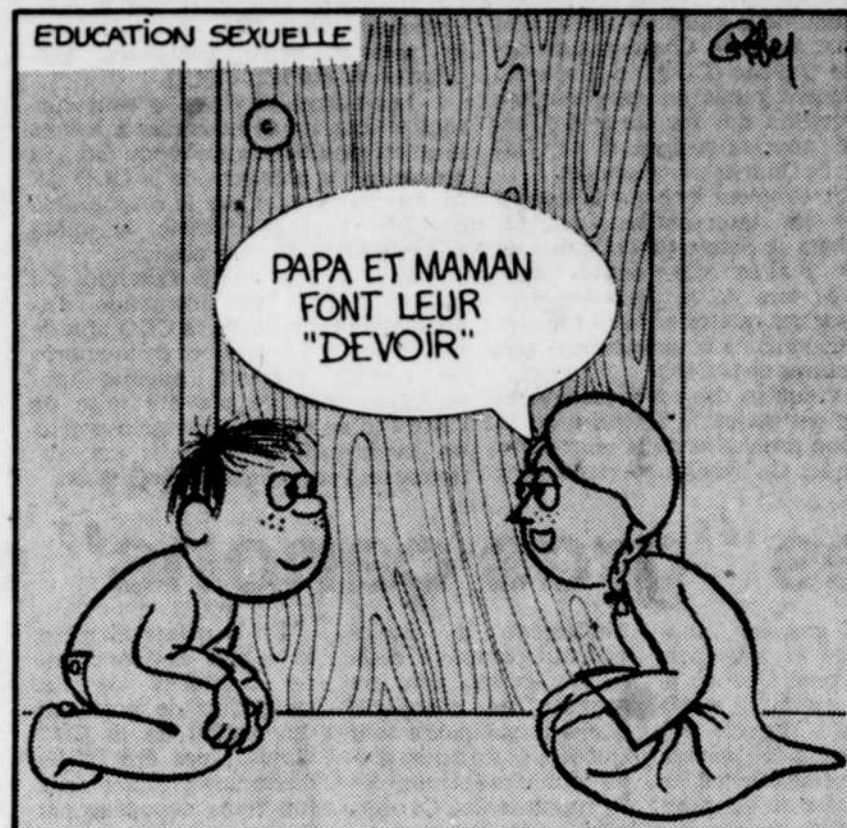
de New York, en 1971, 76 pour 100 ont déclaré n'avoir ressenti aucun sentiment de culpabilité. Enfin, des études sérieuses (5) démontrent que la dépression consécutive à l'avortement est plutôt rare et que, quand elle se manifeste, elle est de courte durée.

Les pressions et réactions négatives de l'entourage, lorsqu'il y en a, peuvent sans doute culpabiliser des femmes qui avaient choisi d'interrompre leur grossesse. Aussi, les craintes manifestées par la population à l'égard de l'avortement viennent, peut-être, du fait que, dans la conscience collective, il est encore associé aux avortements clandestins pratiqués dans le passé par des personnes incompétentes et dans des conditions de propreté et d'hygiène souvent icieuses.

En terminant, je voudrais signaler que vous omettez de présenter deux ressources susceptibles d'aider les gens aux prises avec une grossesse non désirée. Il s'agit du Centre des services sociaux (CSS) et du Centre local de services communautaires (CLSC) situés le plus près de chez vous. Et enfin, permettez-moi, M. Auger, d'exprimer mon intérêt à connaître les bibliographies des documents auxquels vous référez dans votre article.

Suzanne Presse,
Programme sexualité-planning-
CLSC de Matane.

- (1) Morgentaler, Henry Dr. **Avortement et contraception**. Les Éditions de l'homme, Montréal, 1980, 235 p.
- (2) Morgentaler, ibidem.
- (3) Rinflet et coll. **100 femmes devant l'avortement**. Les Éditions du Centre de planning familial du Québec, 1972, 30 p.
- (4) Morgentaler, ibidem.
- (5) Morgentaler, ibidem.



Il faut être informé

Je n'ai pas lu le récent document de travail sur l'éducation à la sexualité mais j'aimerais quand même donner mon opinion sur les cours d'éducation sexuelle à l'école.

Ces cours sont indispensables car la sexualité n'est pas seulement un phénomène familial ou individuel, mais c'est aussi un phénomène SOCIAL. En effet, quand on a des relations sexuelles, c'est toujours avec quelqu'un qui est en dehors de la famille; c'est pourquoi l'école est le milieu idéal pour informer la population sur la sexualité. L'éducation sexuelle à la maison ou dans les livres est nettement insuffisante.

L'autre raison pour laquelle il

est tellement important d'être informé sur le sexe, c'est qu'il y a des gestes sexuels qui sont en apparence inoffensifs mais qui en réalité peuvent amener des conséquences très graves. Il n'y a rien au monde de plus délicat que la sexualité. Prenons par exemple le cas d'un jeune couple de 13-14 ans qui essaie de faire l'amour par curiosité, "pour le fun" et sans prendre de précautions. Ce couple peut se réveiller à un moment donné avec de très graves problèmes sur les bras.

Quant à M. Jules Lavoie, m.d., de Saint-Georges-de-Beauce, je lui conseillerais fortement de suivre un bon cours d'éducation sexuelle.

Jean Bédard
Charlesbourg

Sus à l'éducation religieuse

(En réponse à Mme Rolande Moisan de Saint-Raymond, à propos de son article "L'objet du plaisir", lundi 13 septembre 1982.)

Vous proposez une éducation sexuelle de façon "vraiment chrétienne". Mais n'est-ce pas justement ce dont nous essayons de sortir? Notre ignorance sexuelle ne vient-elle pas justement de ce que la Bible et l'éducation religieuse refusent d'en parler ouvertement? Et ces débats sur l'éducation sexuelle n'en sont-ils pas exactement la preuve?

D'abord, pourquoi avoir besoin d'une éducation sexuelle à l'école? Parce que les enfants ignorent tout de la sexualité et que leurs parents ne leur ont rien dit. Et encore là, pourquoi? Parce qu'ils sont trop gênés pour en parler ou tout sim-

plement tout aussi ignorants que leurs enfants. Mais une chose est sûre, c'est que cette gêne et cette ignorance ne proviennent que d'une seule source: l'éducation sexuelle religieuse. En nous faisant voir l'amour sexuel comme un mal, elle nous incite à nous taire, à rougir de nos appareils génitaux et à rire des farces grivoises. Et si on veut aller plus loin, l'éducation sexuelle religieuse incite aux "perversités", comme vous dites si bien, et même au viol. Car en voyant la sexualité comme quelque chose de mal plutôt qu'une chose tout à fait naturelle, on devient frustré, incapable d'en jouir pleinement et c'est là qu'interviennent les "perversités" ou anomalies sexuelles, tel le viol.

De plus, la Bible est le livre le

plus sexiste qu'il ne m'ait été donné de lire. Ne dit-on pas Dieu "le Père"? La femme, selon la Bible, n'a-t-elle pas été créée d'une côte de l'homme? A-t-on jamais vu une femme papa? Et pour finir, la Bible n'a-t-elle pas été écrite par et pour les hommes? Non, madame, ne comptez pas sur l'éducation religieuse pour arriver à l'égalité des individus.

En terminant, je voudrais vous dire que je suis très croyante. Ne prenez pas pour une âme vouée à jamais à Satan. Je crois en Dieu mais non à la religion. Je n'ai pas besoin de "commandements" pour me guider. J'essaie de faire de mon mieux, c'est déjà bien assez. Et c'est tout ce que Dieu me demande.

Maryse Cantin
Sainte-Foy

L'alcool...tue

Une borne-fontaine endommagée aujourd'hui, un cycliste blessé hier, deux piétons tués avant-hier: toutes des "maudites malchances" dues non pas à hasard mais à la conduite automobile en état de légère ébriété. Au Québec seulement, l'alcool au volant est responsable de la mort de 700 de nos frères et sœurs, chaque année. L'alcool au volant en blesse 25.000 autres, chaque année. La conduite automobile en état d'ébriété coûte au trésor public environ \$800 millions par an en frais d'assurance-maladie, en manque à gagner, etc... C'est près de deux fois les bénéfices que les gouvernements réalisent en taxes, droits divers, dividendes, etc... par le biais de la Société des alcools (\$414 millions en 1981-1982).

Cette immolation de la chair humaine et de nos économies est un scandale que seuls l'ignorance et un fatalisme naïf nous permettent encore d'accepter.

L'expérience internationale nous montre qu'il y a des solutions et qu'elles sont simples. Aux USA, où la limite légale d'alcool dans le sang est aussi élevée que 0,10 pour 100, de 2 à 10 pour 100 des automobilistes ont un taux d'alcool sanguin supérieur à 0,05 pour 100. En Suède, où la limite légale est de 0,05 pour 100, seulement 2 automobilistes sur mille ont un taux d'alcool sanguin supérieur à 0,05 pour 100. La moitié des accidents de la route aux USA sont imputables à la consommation préalable d'alcool par le chauffeur; en Suède, cette proportion a été réduite à 15-20 pour 100 des accidents de la route. Malgré une population de 40 pour 100 supérieure à la nôtre et 2 fois moins d'autoroutes que chez nous, l'alcool au volant ne tue que 120 Suédois par année et n'en blesse que 3.500. Il semble qu'en Suède l'on se préoccupe plus de prévenir un accident mortel que de se scandaliser d'un vol à l'épaulage: quel peuple bizarre, n'est-ce pas?

Réduisons la limite légale d'alcool dans le sang de 0,08 pour 100 à 0,04 pour 100 (c'est de toute manière bien au-dessus de la norme qui, elle n'est que de 0,00 pour 100). Soumettons plus souvent les automobilistes à l'alcootest, particulièrement le soir et en fin de semaine. Publiions dans les journaux les noms de tous les "maudits malchanceux" afin que leurs voisins puissent avertir la police s'ils s'avisent de se remettre au volant malgré la révocation de leur permis de conduire. Ces humbles mesures pourraient chaque année sauver 425 vies, réduire de 15.000 le nombre de blessés et épargner des centaines de millions de dollars au trésor public. Quant à ceux qui aiment les repas ou les "parties" bien arrosées, rien ne vous empêche de continuer. Tout ce que nous vous demandons, c'est de retourner chez vous en taxi, en autobus, en bicyclette ou à pied.

Michael Laughrea, Ph.D.
Montréal

LE SOLEIL et le centre Ixworth

Arrière-goût de rancunes politiques

M. Raymond Gagné, journaliste

Suite à la lecture de votre article sur l'Association de chasse et pêche de Kamouraska Inc. (17 septembre 1982), certaines précisions essentielles doivent être apportées. Le but de cet article est bien sûr louable, c'est-à-dire soulever l'opinion publique contre un refus du gouvernement actuel de fournir les subventions nécessaires à la survie du centre Ixworth. Cependant, la description des faits semble démontrer que le journalisme n'est pas le métier qui vous convient. A prêter des intentions comme vous le faites, vous en recoltiez sûrement des intérêts; au niveau où sont les intérêts actuellement on peut imaginer jusqu'où ça peut aller?

Tout d'abord, il s'agit de rétablir les faits. L'ACPK s'est bien sûr construite au cours des années 1970 par des amis du pouvoir en place. Dès le départ, des tractations politiques étaient donc de mise. D'ailleurs, les montants des subventions étaient proportionnels à ces liens d'amitié. Survint l'élection du PQ en 1976. La sauce allait se gâter. Le conseil d'administration se retrouvait avec les mêmes problèmes financiers mais cette fois sans les amis pour les régler. On réussit quand même à s'en tirer pour un certain temps et on obtint même des subventions.

Vint l'élection de Mme Renée Lajeunesse à la présidence. Le conseil d'administration voyait-il en elle une chance de renouer avec le pouvoir? Elle pourrait être un bon instrument en qualité de membre du Parti québécois et non de militante reconnue, comme vous le

mentionnez (un bon journaliste devrait au moins posséder un bon dictionnaire pour savoir définir les termes et du jugement pour les utiliser).

En fait, ses seuls contacts politiques eurent lieu par le biais de l'ACPK. Aurait-elle voulu profiter d'elle pour entretenir une tradition de grenouillage? Bien sûr, elle tenta de s'informer des façons de procéder des présidents antérieurs mais certaines demeurent cachées comme dans les meilleures intrigues politiques. Alors, sans connaissance sur les tractations antérieures, elle tenta de négocier avec le gouvernement.

Vous semblez insinuer, M. Gagné, que la présidente se refuse à critiquer le gouvernement et le député parce qu'elle est membre du Parti québécois; or, voici les gestes qu'elle a posés.

Elle a refusé, contrairement à l'avis de certains membres de son conseil d'administration, de faire publier des articles et de la publicité contre le gouvernement et le député AVANT que la réponse concernant la subvention ne soit officiellement donnée. N'est-ce pas normal de mettre toutes les chances de son côté; d'ailleurs, une telle critique aurait pu être un argument de refus de la part du ministère?

Vous semblez insinuer qu'à la suite de la réponse, elle soit encore demeurée inactive. Là encore n'est-il pas normal que pour une prise de décision de cette importance, les membres aient le dernier mot?

Suite au refus de subvention de la part du gouvernement, un

article auquel elle a donné son accord a paru dans les journaux régionaux.

Il faut maintenant se demander si, devant la spontanéité de la formation du comité des anciens présidents et leur allégeance politique, l'occasion n'était pas belle de démontrer que le régime en

place ne vaut rien et ce, en s'attaquant à une personne qui a toujours taché de s'éloigner des tractations politiques et qui a été à son insu l'instrument de ces tractations politiques. Le pire dans tout cela c'est qu'un journaliste, qui idéalement devrait être neutre, se mêle de jouer le jeu d'une clique qui est motivée par des rancunes po-

litiques évidentes. Votre geste est peut-être inconscient et je l'espère, car votre crédibilité et votre neutralité en prendraient un coup dans le cas contraire.

Pierre Lajeunesse

Étudiant en sciences politiques
La Pocatière

Une affaire abordée naïvement

M. Raymond Gagné, journaliste

C'est avec consternation que j'ai pris connaissance du dossier sur "La politique et le plein air dans Kamouraska-Témiscouata", en date du 17 septembre dernier. Je croyais, M. Gagné, que lorsqu'un journaliste sérieux préparait un "dossier" sur un sujet, il faisait appel à toutes les ressources disponibles et scrutait à la loupe toutes les facettes d'une situation.

Or, à la lecture de votre communication, il était très facile de réaliser avec quelle naïveté ou quelle subjectivité vous avez abordé le sujet. En fait, loin d'éclairer les gens de la Pocatière et du comité sur les difficultés de notre "IXWORTH", vous avez "politiqué" le débat à des fins partiales. Il n'est pas nécessaire d'être fin limier pour deviner le nom et les objectifs de la personne qui vous a ainsi "éclairé": nos concitoyens ne seront pas dupes dans cette affaire.

Je voudrais relever quelques faits qui devraient resituer le débat dans son contexte. Tout d'abord, l'exécutif du Parti québécois que je représentais jusqu'à tout récemment a bel et bien fait toutes les démarches nécessaires à la promotion des besoins ressentis par l'ACPK: rencontre personnelle avec l'exécutif de l'association, aménagement d'une rencontre entre sa présidente et le ministre Lessard, lobbying auprès du dé-

puté, etc., sont autant des faits "vérifiables" mais volontairement ignorés par l'auteur ou encore par ses sources de renseignements. "Aurait-il fallu arracher \$20.000 de la poche du vice-président du Conseil du trésor?"

Quant à la guérilla dont les élites libérales et unionistes se sentent victimes, il aurait fallu apporter davantage de précisions. C'est plus facile de lancer des ragots... Car, en fait, IXWORTH n'a-t-il pas reçu \$50.000 des libéraux de 1973 à 1976 alors que le gouvernement du Parti québécois en a accordé, de 1977 à 1980, \$90.000 de plus!

Par ailleurs, après vérification, les accusations portant sur le prétendu militantisme de madame la présidente au sein du PQ sont tout à fait nulles et fausses. Je crois qu'il aurait mieux valu être plus solidaire dans l'affaire IXWORTH quand on se targue de "fonder le Comité des anciens présidents".

Pour ce qui est de l'implication des institutions (dont je suis un des employés) cela ne regarde nullement les anciens présidents sinon que pour régler des comptes personnels qui n'ont rien à voir avec l'avenir du centre IXWORTH.

Bref, même s'il apparaît ennuieux de comparer l'aide financière qu'a reçue la base de plein air de Pohénégamook avec celle de IXWORTH, il demeure tout à fait

injustifiable d'en accuser ou les militants péquistes locaux, ou le directeur de la base ou même mon sieur le député. Le \$20.000 en question aurait-il été versé, en tout ou en partie à IXWORTH si la base de Pohénégamook ne l'avait effectivement pas obtenu?

En terminant M. Gagné, loin d'avoir éclairé le public sur les problèmes d'IXWORTH, votre dossier risque de miner le peu de solidarité dont la population de la région aurait eu tant besoin dans la poursuite des objectifs du centre IXWORTH.

Bonne chance au Comité des anciens présidents, vive IXWORTH.

Renée Fradette
Membre ACPK, n° 313
La Pocatière

Vous posez la question. "Aurait-il fallu arracher \$20.000 de la poche du vice-président du Conseil du trésor?" Je réponds: du temps de Lucien Lessard, oui. Aujourd'hui, il faudrait piger dans le sac à main de Mme Pauline Marois.

La survie d'IXWORTH comme centre éducatif et non pas comme "centre de ski de fond" imposait ce geste. Le PQ que vous avez représenté n'a pas eu le courage d'aller jusqu'au bout. Votre question est donc un aveu. Pour ne pas nuire au parti et au député, vous avez sacrifié IXWORTH. R.G.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le SOLEIL, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 3J6

Nom au complet,
adresse et no de
téléphone, S.V.P.

Je ne suis pas une militante péquiste reconnue!

M. Raymond Gagné, journaliste

Après avoir pris connaissance de votre article intitulé "Jeux politiques autour du plein air dans Kamouraska" et paru dans LE SOLEIL du 17 septembre 1982, je me pose de sérieuses questions quant à votre intégrité et votre honnêteté journalistiques.

Comment pouvez-vous insinuer des choses alors que vous ne m'avez même pas contactée avant d'écrire votre article afin de vérifier l'authenticité de vos affirmations?

Que je sois une militante péquiste reconnue, c'est absolument faux et si vous doutez de ma parole, vous n'avez qu'à

contacter les autorités du Parti québécois qui vous renseigneront.

Que je me sois refusée à toute action vis-à-vis du gouvernement et du député concernant le refus du ministère d'accorder une subvention et que je n'aie adopté aucune attitude ferme en ce sens, c'est encore faux. J'ai de la correspondance qui prouve le contraire de même qu'un article paru dans les journaux régionaux; je peux même vous dire que des démarches ont été effectuées avec les membres du conseil d'administration afin de trouver des moyens pour aider au bon fonctionnement du centre Ixworth.

Quant à l'attitude des anciens présidents, qui d'après vous semble contraire à ma façon de faire, je veux vous dire M. Gagné que certains m'ont contactée à ce sujet et m'affirmeront n'être pas d'accord avec les propos qui me concernent.

D'où viennent alors vos informations? Parmi les anciens présidents dont je n'ai pas eu de nouvelles, à la suite de cet article, y en aurait-il un qui désire profiter de la situation pour exercer une vengeance politique et se servir de la présidente pour assouvir ses instincts destructeurs? Ou encore, étant donné que vous avez été

personnellement associé à l'édification de ce centre, serait-ce vos propres insinuations?

Si vous êtes assez intègre et juste vous n'hésitez pas à me contacter afin de répondre franchement et honnêtement aux questions que je me pose.

Renée Lajeunesse
Association de Chasse et Pêche
de Kamouraska Inc.
La Pocatière

Avec tout le respect que je vous dois il me faut vous rappeler que j'ai communiqué avec vous par téléphone afin de savoir comment vous entendiez procéder devant le refus du MLCP d'accorder une sub-

vention à Ixworth. Vous m'avez confirmé votre intention de remettre la décision entre les mains des membres de l'ACPK. Il apparaissait clairement que vous ne vouliez heurter personne y compris le milieu politique. Vous avez d'ailleurs choisi de demeurer dans cette voie puisque dès que le "scandale" d'Ixworth a été présenté au public (LE SOLEIL, 17 septembre) vous avez rapidement démissionné de votre poste de présidente de l'ACPK. On ne quitte pas un bateau en danger de sombrer quand on a la réelle volonté de le sauver du naufrage.

R.G.

Communauté urbaine de Québec

Une remise en question qui n'ébranle rien

par Pierre-Paul NOREAU

Services administratifs ou fonctionnement de la machine politique et décisionnelle de la Communauté urbaine de Québec (CUQ), rien n'a été sérieusement remis en question lors de la réunion des membres de l'organisme supramunicipal à la Naturibase de Charlesbourg samedi.

Contrairement à ce que laissaient présager les interventions des représentants de Sainte-Foy et celles de certains maires des petites municipalités lors de la première rencontre sur ces questions le 15 mai, les prochains mois ne bouleverseront pas les structures de la CUQ.

Au chapitre des services, le seul changement majeur à attendre est la disparition prochaine de la promotion touristique. Ce service se retrouvera

cependant intégré dans un office régional regroupant tous les intervenants de ce milieu, soit le gouvernement (ministère du Tourisme), le secteur privé (hôteliers, restaurateurs, etc.) et la CUQ.

Les autres services se sont surtout vu confier de nouvelles missions si on en croit le compte rendu fait à la presse par le président de la CUQ, M. Marcel Pageau, et par le responsable de cette journée d'étude, le maire Pierre Bernier de Charlesbourg.

Pour ce qui est de l'exercice du pouvoir, outre une demande d'amendement à la loi de la CUQ afin de porter de 7 à 9 le nombre de membres du comité exécutif, aucune modification majeure n'a été mise de l'avant ni ne devrait être incluse dans les modifications soumises cet automne au gouvernement du Québec.

Mandats supplémentaires

L'étude des juridictions de la CUQ, plat de résistance du menu de la fin de semaine, a permis de préciser des orientations. Ces nouveaux objectifs s'ajoutant aux tâches déjà effectuées par les différents services, ne devraient pas empêcher de maintenir le budget de la CUQ dans les limites d'une augmentation des crédits ne dépassant pas 6 pour 100 garantissant les porte-parole officiels.

La promotion industrielle par exemple, ne devra dorénavant plus strictement chercher à concurrencer les autres parcs industriels. Des cibles cibles feront l'objet d'une cour assidue, soit les industries de recherche (milieu favorable avec les universités, le Centre de recherche industriel du Québec — CRIQ —, etc.)

et aussi les industries utilisant le gaz naturel. "Il faut profiter de l'arrivée du gaz dès le début de 1983 pour attirer de nouveaux venus", faisait valoir M. Pageau. "La proximité du port constitue pour nous un atout supplémentaire..."

Le service des communications a, lui, reçu le mandat d'améliorer l'image de la CUQ, entre autres de faire mieux connaître ses rôles et ses installations.

Quant à la promotion touristique, les études sont complétées et la Communauté urbaine a accepté le principe d'être le principal bailleur de fonds pour la mise sur pied d'un office régional autonome. Les négociations toujours en cours visent à obtenir les garanties de participation au moins à moyen terme du secteur privé.

De toute manière, lors de l'a-

boutissement de ce dossier, le scénario se limitera à un déplacement pour la Communauté urbaine en terme de personnel et de soutien financier. Son personnel de la promotion passera à l'Office régional autonome, et les fonds continueront de provenir de la CUQ.



Le Soleil, René St-Pierre
MM. Marcel Pageau et Pierre Bernier ont rencontré la presse à l'issue des délibérations des élus de la CUQ à la Naturibase. L'exercice de remise en question aura finalement eu des retombées beaucoup moindres que celles qu'avaient laissées présager le début de cet "examen de conscience" en mai.

Les "gros canons" s'en tirent bien

Les grosses municipalités et tout particulièrement Québec, le comité exécutif et le président Marcel Pageau avaient été pointés comme premières cibles de la remise en question de l'exercice du pouvoir à la Communauté urbaine de Québec. La journée d'étude de samedi ne les aura finalement nullement affectés.

Pour une, la ville de Québec a même amélioré sa position en augmentant sa représentativité au comité exécutif. Si l'amendement à la loi est accepté par le gouvernement du Québec tel que présenté par la CUQ, Québec aura quatre représentants à l'exécutif plutôt que trois, le comité exécutif passant de sept à neuf membres.

De ceux-ci, les maires de Québec, Sainte-Foy, Charlesbourg et Beauport accèdent toujours automatiquement au comité. Outre les trois conseillers de Québec dorénavant élus par tout le conseil plutôt que nommés comme ac-

tuellement, le comité exécutif comptera deux autres édiles, soit un premier de n'importe quelle municipalité sauf Québec, et un autre d'une municipalité non déjà représentée. Ce dernier qui devient en quelque sorte la voix des petites municipalités ne sera cependant pas choisi que par elles, le conseil en entier donnera son imprimatur.

Revendications oubliées

Les petites municipalités auront finalement laissé de côté l'idée de choisir elles-mêmes leur représentant. "Le vote sur cet amendement a été unanime", faisait même valoir le président de la journée d'étude des élus de la CUQ à la Naturibase, le maire Pierre Bernier de Charlesbourg.

De la même manière, le cumul des fonctions de président de l'exécutif et de président du conseil de la CUQ n'aurait pas été l'objet de discussions. Ces deux fonctions occupées par le maire de l'Ancienne-Lorette, M. Marcel Pageau, apparaissent non compatibles aux yeux de plusieurs il n'y a pas si longtemps.

Les commissions d'élus chapeautant chaque service de la Communauté urbaine avaient aussi été présentées le 15 mai lors d'une première étape "d'examen de conscience", comme un lien nécessaire entre la facette administrative et la facette politique. Elles avaient aussi la vertu de donner plus de pouvoir aux membres du conseil, la plupart jugeant celui du comité exécutif beaucoup trop fort.

Sur cet autre point, la demande s'est résumée à ce que soit bien définis les mandats et le fonctionnement de ces commissions, qui pourraient éventuellement faire leur apparition. "Le principe n'a pas été remis en cause, mais nous devons répondre à ces questions d'abord. Il est possible cependant qu'elles soient mises en branle d'ici la fin de l'année", lançait le maire Bernier.

Nouveau directeur général

Les membres de la Communauté urbaine n'ont par ailleurs pas fixé de nouvelles rencontres de ce genre. Pour l'instant le tour d'horizon semble avoir été suffisant même s'il se résume à peu de changements d'importance. L'arrivée d'un nouveau directeur général en remplacement de M. Gaston Meunier et l'é-

tude du budget de l'organisme constituent deux éléments majeurs de l'automne. Le nom du nouveau directeur général devrait d'ailleurs être dévoilé officiellement jeudi, il ne reste selon M. Pageau que quelques détails du contrat à retoucher.

Quant au budget, le projet sera rendu public sous peu, devant être étudié d'ici au 15 décembre, date de son adoption.

Nouvelles priorités: la CTCUQ écopera

En confiant de nouvelles missions à certains de ses services, sans pour autant ajouter de nouveaux budgets, la Communauté urbaine de Québec a dû limiter la croissance dans certains secteurs.

Sans que ce ne soit dit clairement, il faut comprendre que les services de l'informatique et de l'évaluation sont les premiers perdants de ce réaménagement des priorités. La Commission de transport de la Communauté urbaine a également été pointée comme victime.

Du côté de l'évaluation, il est clair, nous ont assuré MM. Pageau et Bernier, que l'échéancier gouvernemental ne pourra être respecté. Les rôles d'évaluation de nouvelles générations prévus pour 1983 n'arriveront qu'en 1986 ou peut-être plus tard. Quant à l'informatique, la croissance projetée, largement remise en question par les municipalités qui se dotent petit à petit de leur propre équipement, ne s'avère plus nécessaire. Il lui faudra faire plus, soit diversifier les services, mais à partir du même équipement.

Budget limité

"A un moment donné, il faut choisir de réduire dans un service pour donner la vitesse de croisière nécessaire à un autre. C'est ce que nous avons fait, et ce en tenant compte des trois organismes régionaux, soit la CUQ, la CTCUQ et le bureau d'assainissement des eaux."

"Il n'y aura pas de budget supplémentaire, mais bien un réaménagement des ressources. Et nous allons nous limiter à une augmentation en bas de 6 pour 100 pour la quote-part des municipalités pour l'ensemble des services régionaux", concluait le président Pageau.

COURS DE TENUE DE BAR AVEC CERTIFICAT PAR

L'ECOLE DES MAÎTRES (AU CHÂTEAU FRONTENAC)

Cours du soir:
1re session: 5-7-12-14-15 octobre
2e session: 6-8-11-13-18 octobre
Cours de jour: 4-5-6 octobre
Inscription au Château Frontenac
En semaine: 9h - 18h
Culture personnelle

Permis du ministère de l'Éducation 749551

692-0310 - 1-800-463-4806



BIENTÔT
Coca-Cola
6 bouteilles 750 mL ch.
169 la caisse plus consigne
Voyez annonce **ÉPIGRAMME**, mercredi le 6 oct.

CLINIQUE BELLEMARE
LE CENTRE DU
VERRE DE CONTACT
À NUL AUTRE ENDROIT À QUÉBEC
350, boul. Charest est
522-3924
Voisin du Spécialiste du Stylo

INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT, ET PARLEZ ANGLAIS POUR NOËL.

Pas de problème. Berlitz® peut vous apprendre l'anglais ou n'importe quelle langue de votre choix. Des phrases simples au début puis un dialogue de plus en plus soutenu. Une ambiance sympathique et un enseignement exempt d'exercices grammaticaux et d'exams fastidieux. Alors inscrivez-vous dès maintenant pour apprendre une nouvelle langue. Faites vite! Les places sont limitées.

BERLITZDEPUIS 1878
5, PLACE QUÉBEC
529-6161

*Berlitz est une marque déposée des Écoles Berlitz - Langues vivantes du Canada. L'offre de culture personnelle est agréée par le Ministère de l'Éducation du Québec.
Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Ottawa, Toronto, Edmonton, Calgary, Vancouver et dans 22 pays à travers le monde.

TOUTE NOUVELLE!



La nouvelle Quotidienne, l'unique jeu sur numéros, vous permettant de jouer chaque jour (sauf le dimanche) et de savoir le soir même si vous avez gagné.

On gagne de plusieurs façons
Chaque mise de 1 \$ vous permet de gagner de plusieurs façons:

	EXEMPLE	DANS L'ORDRE	N'IMPORTE QUEL ORDRE
4 chiffres	4321	1 000 \$	50 \$
3 derniers chiffres	321	50 \$	10 \$
2 derniers chiffres	21	5 \$	5 \$

* Si vous avez choisi des paires ou des triplets dans votre numéro vous pouvez augmenter vos gains.

En plus!
lot quotidien de 7 777 \$

Chaque soir: tirage d'un lot de 7 777 \$
Pour chaque mise de 1 \$, vous retrouvez un numéro de 6 chiffres sur votre billet. Comparez ce numéro avec le numéro boni de 6 chiffres tiré par l'ordinateur, chaque soir.

Tirage télévisé tous les soirs

au réseau TVA du lundi au vendredi à 19h29, le samedi à 17h59.

Jouez aujourd'hui... vous pouvez gagner ce soir à la Quotidienne!



 loto-québec